

RAPPORT DE GESTION

2024



ACV

ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

Edition

Association des communes de la Veveyse

Joëlle Ducotterd, Responsable de l'administration

Avril 2025

Notes

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent rapport s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes

Table des matières

1. Introduction	4
1.1 L'association en bref.....	4
1.2 Mot du président de l'Assemblée des délégués.....	5
1.3 Mot du président de la Conférence des Syndics.....	6
1.4 Rapport du manager.....	7
2. Organisation de l'association	9
2.1 L'Assemblée des délégués.....	10
2.1.1 Assemblée des comptes.....	10
2.1.2 Assemblée des budgets.....	12
2.2 La Conférence des Syndics.....	14
2.3 Le Bureau de la Conférence des Syndics.....	14
2.4 La Commission financière.....	15
2.5 Le Secrétariat régional.....	16
3 Les Commissions	18
3.1 Commission aménagement.....	19
3.1.1 Mot du Président de la Commission	19
3.2 Commission culture & sport.....	20
3.2.1 Mot de la Présidente de la Commission.....	20
3.3 Commission enfance & jeunesse.....	22
3.3.1 Mot du Président de la Commission	22
3.4 Commission infrastructures	24
3.4.1 Mot du Président de la Commission	24
3.5 Commission senior+.....	25
3.5.1 Mot du Président de la Commission	25
3.6 Commission tourisme.....	26
3.6.1 Mot de la Présidente de la Commission.....	26
3.6.2 Masterplan 4 saisons.....	27
3.6.3 Pilotage du projet.....	28
3.6.4 Présentation du projet aux acteurs économiques et politiques	30
3.6.5 Inkubatour	31
3.6.6 Destination Veveyse SA.....	32
3.7 Commission transports.....	33
3.7.1 Mot du Président de la Commission	33

3.8	Commission administration, économie et finances	35
3.8.1	Mot du Président.....	35
3.8.2	Contributions financières	36
3.8.3	Projets soutenus en 2024.....	36
4	Mandats de prestations	37
4.1	Animation Jeunesse de la Veveyse	38
4.2	Passeport Vacances de la Veveyse.....	38
4.3	Société Coopérative du Comptoir de la Veveyse.....	39
4.4	Les Paccots - La Veveyse Tourisme	39
4.5	Destination Veveyse SA.....	40
4.6	Maison des Amériques	40
5	Relations, communication, événements	41
5.1	Innoreg FR, NPR	41
5.2	Association des Communes Fribourgeoises (ACF).....	42
5.3	Projet d'Association à Buts Multiples de la Veveyse (ABMV).....	43
5.4	Identité institutionnelle et stratégie de communication	44
5.5	LinkedIn	44
5.6	Site internet	44
5.7	Application iVeveyse	44
5.8	Petits déjeuners de l'ACV	44
6	Finances.....	46
6.1	Comptes 2024	46
6.1.1	Bilan	46
6.1.2	Compte de résultat.....	47
6.1.3	Compte des investissements.....	50
6.1.4	Rapport de l'organe de révision	51
7	Conclusion	52

1. Introduction

Ce rapport de gestion résume les principales activités et évolutions importantes de l'Association des communes de la Veveyse (ACV) au cours de l'**année 2024**.

1.1 L'association en bref

L'Association des communes de la Veveyse (ACV) est une association de droit public qui regroupe les 9 communes qui composent le district de la Veveyse. Cela représente un peu plus de 20'000 habitants.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'ACV fonctionne sous sa nouvelle forme, dont les statuts ont été approuvés lors de l'Assemblée des délégués du 17 novembre 2022.



1.2 Mot du président de l'Assemblée des délégués

François Genoud

Préfet de la Veveyse et Président de l'Assemblée des délégués



Durant l'année 2024, l'Association des communes de la Veveyse a poursuivi son développement et son renforcement de manière considérable, grâce à l'engagement exemplaire de ses collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'à l'appui stratégique de la Conférence des Syndics. Dans ce contexte, la confiance renouvelée des 9 communes représente également un atout prépondérant.

Ainsi, toutes les commissions de l'ACV se sont régulièrement réunies afin de développer les nombreux projets qui nous occupent, dans l'ensemble des domaines de compétence dévolus à notre association. A relever notamment les deux projets phares dans les secteurs du tourisme et de la culture, à savoir le masterplan 4 saisons et l'espace culturel, deux défis de taille à relever en étroite collaboration avec les entités privées partenaires que sont respectivement Destination Veveyse SA et l'Association Maison des Amériques.

A la suite de la décision en novembre 2023 de l'Assemblée des délégués, et de l'approbation du crédit y relatif, une étude d'avant-projet a été réalisée quant à la faisabilité et la pertinence d'une association unique à buts multiples en Veveyse, réunissant l'ACV, le RSSV et l'ASSCOV. A cet effet, la Conférence des Syndics a nommé un comité de pilotage ad hoc, que j'ai eu le plaisir de présider. Celui-ci a rendu ses conclusions à l'attention des trois comités directeurs au mois de décembre.

Tant dans les conclusions du rapport que dans les réactions de ses destinataires, il est apparu que le modèle proposé pouvait présenter certains avantages, mais qu'il existait certainement d'autres variantes à considérer. Or, une constante ressort de manière nette et unanime de la part des représentants communaux concernés : le statu quo n'est pas une option !

C'est pourquoi le comité de pilotage, sous réserve de l'aval des organes décisionnels, va consacrer l'année 2025 à un approfondissement concret de cette réflexion sur la gouvernance régionale, en y intégrant l'ensemble des élus communaux du district ainsi que la Préfecture. Il est en effet essentiel que nous ayons rapidement une vision claire du fonctionnement politique souhaité pour notre région à court et moyen terme, et que nous nous donnions les moyens de le mettre en œuvre efficacement.

C'est dans cette perspective motivante que je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui contribuent activement à la bonne marche de l'ACV et à un essor harmonieux de notre district.



François Genoud

1.3 Mot du président de la Conférence des Syndics

Charles Ducrot

Syndic de Châtel-St-Denis et Président de la Conférence des Syndics



L'ACV est une réponse aux attentes des citoyennes et citoyens de la Veveyse !

L'Association des communes de la Veveyse a réellement pris son envol le 1er janvier 2023 et a continué son développement tout au long de l'année 2024. Les défis sont multiples car de nombreuses exigences légales donnent de plus en plus de prérogatives aux régions. Je pense en particulier à l'aménagement du territoire, au tourisme, ou encore à la petite enfance ou à l'encadrement de nos seniors. De nombreuses commissions et groupes de travail se penchent sur ces problématiques afin d'atteindre les objectifs fixés par le cadre légal et aussi nécessaires pour améliorer le bien-être de nos citoyennes et citoyens.

L'ACV joue également un rôle majeur dans le maintien et le développement de l'offre touristique. Le masterplan avance et de nombreux projets devraient se concrétiser ces prochaines années. C'est également grâce à des personnalités engagées de la région que les remontées mécaniques ont pu être sauvées : la nouvelle société Destination Veveyse SA est sur de bons rails. Je tiens ici à remercier tous les actionnaires qui croient en ce projet et qui vont permettre conjointement avec le canton et les communes de développer notre région. Il s'agit d'un bel exemple de partenariat public-privé !

La Conférence des Syndics joue le rôle de chef d'orchestre afin que ces desseins deviennent réalité. Je me dois, en tant que Président, de saluer le travail de mes collègues et de Monsieur le Préfet sans qui il n'y aurait que très peu de notes sur la partition. Je demande également « un tonnerre d'applaudissements » pour le personnel de l'ACV, les membres des commissions et les mandataires qui nous accompagnent tout au long de l'année.

Charles Ducrot

1.4 Rapport du manager

André Droux

Manager



Bilan et perspectives

Si l'année 2023 a été marquée par des défis et des ajustements, l'année 2024 a permis de poser les bases solides du fonctionnement de l'association.

Notre mission est d'œuvrer ensemble au développement d'un cadre de vie dynamique résilient et durable pour le bien-être de nos habitants.

2024, une année de transition et de structuration

L'année 2024 a été déterminante pour l'ACV, marquant la transition d'une idée institutionnelle à une association structurée avec une mission claire, des objectifs définis, et des plans d'action concrets. Cette période de transition a été essentielle pour finaliser des règlements, des conventions et des mandats nécessaires pour commencer le travail sur le terrain de manière organisée.

Les commissions, véritables bras armés de l'ACV, ont déjà atteint des objectifs notables. Par exemple, la Commission senior+, en collaboration et sur mandat avec Pro Senectute, a développé des activités concrètes dans toute la Veveyse. De même, la Commission transports a établi une vision pour la mobilité jusqu'en 2040 et a défendu le maintien d'une offre de transports publics attractive, malgré les changements d'horaires des CFF initialement défavorables à la région.

En parallèle, l'association a poursuivi ses mandats administratifs et en a obtenu de nouveaux, renforçant ainsi ses compétences en administration, comptabilité et finances. L'équipe de l'ACV est très engagée et ce pôle de compétences administratif est reconnu par nos communes et nous nous en réjouissons.

Défis

Certaines commissions ont atteint leur vitesse de croisière, tandis que d'autres rencontrent des contraintes plus importantes. La frustration est palpable concernant l'aménagement du territoire, avec un Plan directeur régional toujours en phase de finalisation à Fribourg depuis avril 2024. Cette situation peut retarder certains projets, mais l'ACV continue de travailler avec détermination pour surmonter ces obstacles.

Projets concrets et perspectives pour 2025

Des projets concrets ont vu le jour, comme la reprise de la SA Corbetta par un groupe d'investisseurs motivés, relançant ainsi le tourisme régional. La saison d'hiver a pu redémarrer grâce à la nouvelle société Destination Veveyse SA, dont l'ACV est devenue actionnaire. Ces initiatives témoignent de l'engagement de l'ACV à revitaliser l'économie locale et à promouvoir un développement durable.

Pour 2025, il s'agira de finaliser les plans d'action des commissions afin de leur permettre d'atteindre des objectifs concrets pour le bien-être des habitants de la Veveyse. A l'ACV, une communication plus régulière sera mise en place, notamment pour nos délégués, afin de garantir une meilleure coordination et une transparence accrue.

Conclusion et perspectives stratégiques

En 2024, l'ACV a posé les fondements administratifs et juridiques nécessaires pour son fonctionnement. Cependant, un travail important reste à accomplir pour déployer pleinement les plans d'action et suivre la vision définie. La charte de l'ACV impose de prendre du recul et de la hauteur sur la vision des associations et des commissions, afin d'agir de manière efficace et coordonnée.

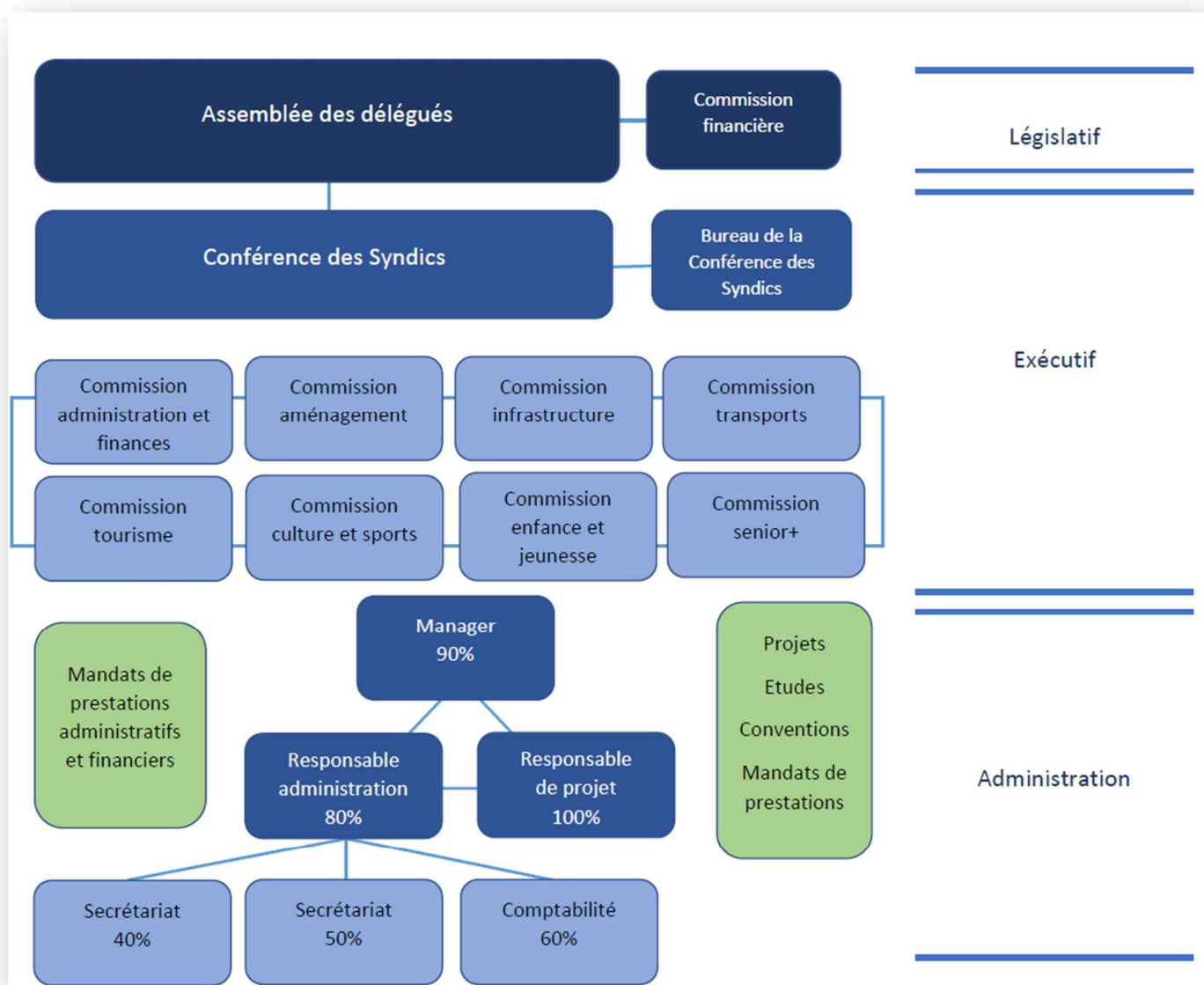
En conclusion, grâce à une équipe opérationnelle et des personnalités politiques motivées et engagées, l'ACV a su poser les bases essentielles en 2024 et se prépare à une année 2025 riche en défis et en réalisations, toujours dans l'objectif de promouvoir un cadre de vie dynamique, résilient et durable pour le bien-être de ses habitants.

André Droux



2. Organisation de l'association

Les organes de l'ACV sont :



2.1 L'Assemblée des délégués

Président : **François Genoud**, Préfet

Vice-président : **Pierre-Alain Perroud**, Vice-syndic d'Attalens

L'ACV compte les 9 communes du district de la Veveyse, toutes représentées à la fois au sein de la Conférence des Syndics, des différentes commissions et de l'Assemblée des délégués. Le Préfet, François Genoud est membre de cette assemblée et la préside.

Chaque commune membre dispose lors de l'assemblée d'une voix par tranche de 500 habitants, la dernière fraction supérieure à 250 habitants donnant également droit à une voix supplémentaire. Chaque commune désigne le nombre de délégués qui représentent ses voix.

2.1.1 Assemblée des comptes

L'Assemblée du 25 avril 2024 s'est tenue à la Maison St-Joseph de Châtel-St-Denis. Elle était principalement consacrée à l'approbation des **comptes 2023**. Les 9 communes membres étaient représentées.

Avec CHF 1'628'599.02 de charges et CHF 1'637'395.70 de produits, l'exercice 2023 a dégagé un excédent de résultats de CHF 8'796,68. Le total des investissements se montait à CHF 103'507.43.

Au niveau du bilan, le Patrimoine financier se montait à CHF 392'086.01 et la Patrimoine administratif à CHF 493'568.23. Au passif, les Capitaux de tiers représentaient CHF 482'191.35 dont l'emprunt de CHF 370'000.- pour le PDR. Le Capital propre s'élevait au 31 décembre 2023 à CHF 188'462.89 comprenant le capital de CHF 15'004.55, le fonds de dissolution de la RGV de CHF 164'661.66 et le résultat de l'exercice de CHF 8'796.68.

De plus, les objets suivants soumis aux délégués pour approbation ont été approuvés à l'unanimité, soit :

- ❖ La **demande de crédit supplémentaire relatif au dépassement des coûts liés à l'établissement du PDR** d'un montant de CHF 90'000.-
- ❖ Le **Règlement relatif aux contributions financières**, ainsi qu'un formulaire pour les demandes et un aide-mémoire
- ❖ Le **mandat de prestations entre l'ACV et la fondation Pro Senectute Fribourg** dans le cadre de l'exécution des tâches définies en lien avec la politique senior du district de la Veveyse
- ❖ Le **Plan directeur régional (PDR)** offrant une feuille de route aux communes pour aménager et développer le territoire régional durant les prochaines années

Point final du Plan directeur régional



Le district de la Veveyse (ici La Verrerie) bénéficiera bientôt d'un Plan directeur régional. RÉGINE GAPANY - ARCHIVE

CHÂTEL-ST-DENIS

AMÉNAGEMENT
En assemblée, les délégués de l'Association des communes de la Veveyse ont approuvé la version finale du Plan directeur régional.

Une étape importante et symbolique a été franchie jeudi soir à l'occasion de l'assemblée ordinaire des délégués de l'Association des communes de la Veveyse (ACV). À Châtel-Saint-Denis, la version finale du Plan directeur régional (PDR) a été approuvée à l'unanimité. Une décision qui a permis à l'ACV d'envoyer hier le document au canton pour sa validation. Une réponse est attendue dans deux mois environ.

«En 2040, la Veveyse sera une région politiquement unie, développant encore davantage des centres

de localités vivants, attrayants et accessibles avec des services de proximité», s'est projeté le président de la commission aménagement Stéphane Dorthe. Le syndic de Reaufens a également évoqué «une gestion éclairée des zones d'activités», de nouveaux emplois et «un essor touristique». Au total, l'élaboration du PDR aura coûté 468 000 francs, après l'acceptation jeudi d'un crédit supplémentaire de 90 000 francs.

Si les grandes lignes n'ont pas évolué depuis sa mise en consultation publique (*Le Messager* du 3 juin 2022), quelques informations complémentaires ont été dévoilées lors de l'assemblée. L'ACV a indiqué avoir soutenu la commune de La Verrerie pour l'obtention d'un accord sur l'implantation de sa déchetterie et celle de Semsales dans son opposition à la mise en place de zones réservées par le canton. L'association s'est également engagée auprès de Bossonnens pour coordonner les

études avec les TPF concernant le déplacement de la gare, l'aménagement du pôle multimodal et la réalisation d'un quartier modèle.

Si l'approbation du canton n'est pas encore officielle, l'ACV a déjà commencé la mise en œuvre de certaines fiches. Comme l'élaboration du masterplan 4 saisons (*Le Messager* du 23 février), ou l'étude des projets liés au transport. «L'objectif est de réaliser les 80 mesures d'ici quinze ans», annonce Pierre Yves Delcourt, chef de projet au sein de l'ACV.

Manifestations soutenues

Acceptée l'année dernière, l'idée que l'association promeuve et octroie un soutien financier à des infrastructures et des projets régionaux d'intérêt public, sociaux, culturels, créatifs, sportifs ou touristiques devait bénéficier d'un règlement. Ce dernier a été soutenu pas les élus. En 2024, le Giron des jeunes veveysannes à Saint-Martin, celui des musiques à Porsel



«En 2040, la Veveyse sera une région politiquement unie, développant encore davantage des centres de localités vivants, attrayants et accessibles avec des services de proximité.»

Stéphane Dorthe

et Bossonn'Art ont, par exemple, tous reçu une somme de 5000 francs.

Les participants ont également accepté le mandat de prestations entre l'ACV et ProSenectute Fribourg. Celui-ci a été présenté en détail mardi (voir p. 3) lors d'une conférence de presse.

Dans sa nouvelle configuration depuis le 1^{er} janvier 2023, l'ACV, qui a pris une ampleur considérable, tant au niveau administratif que politique, selon le préfet François Genoud, a présenté un excédent de revenus de 8800 francs, pour un total des charges de 1,6 million.

«L'année dernière a été marquée par une intensification des activités» a rappelé son manager André Droux, qui conclut: «L'objectif pour l'année 2024 est d'apporter de la clarté à nos activités et de mettre en place un fonctionnement et une organisation approfondis, en vue de gérer de manière proactive nos priorités.»

VALENTIN CASTELLA

2.1.2 Assemblée des budgets

L'Assemblée du 20 novembre 2024 qui a eu lieu à la salle polyvalente d'Attalens a été l'occasion d'adopter entre autres **les objectifs et les budgets 2025**. Les 9 communes membres y étaient représentées.

La **planification financière pour les années 2026 à 2029**, établie sur la base des budgets 2025, a donné une orientation générale de la gestion financière à moyen-long terme de l'association et de son développement.

Au niveau des **budgets 2025**, les charges du compte de résultats estimées à CHF 2'454'695.- ont tout d'abord été refusées à une large majorité. L'engagement d'un spécialiste du tourisme n'a pas été estimé nécessaire par toutes les communes. Le budget tourisme ayant déjà fortement augmenté, certaines communes ont estimé nécessaire de concentrer les ressources sur des projets qui ont un impact direct sur la qualité de vie et le bien-être de la population. Après discussion, le budget amputé de CHF 106'900.- a ensuite été accepté à l'unanimité.

Les **messages** suivants soumis aux délégués ont été approuvés, soit :

- ❖ **Subventionnement de l'Association Maison des Amériques de CHF 900'000.- sur dix ans, soit CHF 50'000.-/année pour 2025 et 2026 et CHF 100'000.-/année pour 2027 à 2034**
- ❖ **Garantie de déficit pour l'exploitation de la société Destination Veveyse SA d'un montant de CHF 750'000.- sur cinq ans, soit CHF 150'000.-/année pour 2025 à 2029**
- ❖ **Participation à l'actionnariat Destination Veveyse SA d'un total de CHF 100'000.-**

Cette assemblée a également adopté le

- ❖ **Règlement d'organisation et ses annexes**
- ❖ **Annexe 1 relative à la délégation de compétences de la Conférence des Syndics au Bureau**
- ❖ **Annexe 2 relative à l'organisation et aux compétences des Commissions**
- ❖ **Annexe 3 relative à la rémunération des organes de l'ACV**

En fin d'assemblée, une conférence intitulée « La Veveyse, une petite économie très ouverte », a été donnée par M. Christophe Emmenegger, Directeur de la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF). Son exposé a porté notamment sur les principales branches d'activités de la Veveyse, ses emplois, les préoccupations des entreprises ainsi que les perspectives à venir.

ATTALENS

Un pas en avant pour la Maison des Amériques et le masterplan 4 saisons

ACV Les délégués de l'ACV ont validé plusieurs projets majeurs, dont le soutien à Destination Veveyse SA et le financement de la Maison des Amériques. Si ces décisions marquent une avancée, des divergences sont apparues sur les priorités touristiques et culturelles.

«J'espère que ce soir les débats se dérouleront dans une ambiance respectueuse, en reconnaissant tout le travail accompli. Les sujets à l'ordre du jour touchent à la vision de l'Association des communes de la Veveyse (ACV). Et même si nous ne sommes pas d'accord sur tout, j'espère que vous resterez pour partager le verre de l'amitié.»

C'est avec ces mots que Laurent Menoud, membre de l'ACV et syndic d'Attalens, a ouvert l'assemblée des délégués, tenue mercredi soir à Attalens. Sa déclaration laissait présager des débats houleux. Et pourtant, plusieurs projets structurants pour le district ont été validés.

Si les échanges ont parfois révélé des divergences sur les priorités régionales, les points majeurs ont été adoptés dans une ambiance globalement



Destination Veveyse SA, acteur majeur du masterplan 4 saisons aux Paccots, bénéficiera du soutien de l'ACV pour développer le tourisme et renforcer l'attractivité de la région. THOMAS DELLEY - ARCHIVE

consensuelle. Le préfet et président de l'assemblée des délégués de l'ACV François Genoud s'est félicité du déroulement de la séance: «Tout n'était pas gagné d'avance, mais les discussions ont permis d'aboutir à des résultats positifs, même s'ils n'étaient pas unanimes.»

Parmi les décisions phares, les participants ont approuvé une garantie de déficit de 750 000 francs sur cinq ans pour Destination Veveyse SA. Ce mécanisme vise à couvrir les éventuelles pertes d'exploitation des remontées mécaniques des Paccots, l'un des enjeux majeurs du masterplan 4 saisons (*Le Messager* du 8 novembre). Cédric Borer, président de la commission financière, a donné un préavis favorable, en affirmant: «Nous comprenons l'importance de ce soutien pour l'avenir du district. Il est important de préciser que cet argent n'est pas à fonds perdu. Il pourra être converti en actions selon les études hypothétiques.»

Cependant, des réserves ont été exprimées, notamment par la commune d'Attalens. Le conseiller communal Eliot Savoy a déclaré: «Nous estimons que la société Destination Veveyse dispose d'autres moyens pour subvenir à ses besoins en cas de déficit.» Au terme de cette intervention, qui n'a pas suscité davantage de discussion, la garantie a été adoptée par 35 voix contre 7.

Une entrée stratégique

Les délégués ont également approuvé un versement de 100 000 francs au capital de Destination Veveyse SA. Cette décision garantit à l'ACV une

place au conseil d'administration. «Cette participation est une opportunité de garantir que les intérêts de toutes les communes soient pris en compte», a souligné le manager André Droux. Elle a été adoptée par le même score que la garantie de déficit: 35 voix pour et 7 contre.

Seule la commune d'Attalens s'est opposée au projet. Eliot Savoy en a rappelé les raisons: «Le développement touristique n'est pas une priorité pour nous aujourd'hui. Nous avons des projets locaux qui, à nos yeux, nécessitent un soutien financier plus direct. Nous craignons que l'on n'investisse trop de ressources dans cette direction au détriment de ces derniers.»

Le financement de la Maison des Amériques à Châtel-St-Denis, doté d'un budget de 900 000 francs sur dix ans, a été plus largement débattu. Si le projet qui mettra en valeur l'histoire de l'émigration veveysanne vers l'Amérique a obtenu un soutien important, plusieurs communes ont exprimé leurs réserves.

La commune d'Attalens, tout en se déclarant favorable, a exprimé des inquiétudes sur le maintien des activités culturelles dans les villages, redoutant une centralisation excessive. «J'imagine que l'idée est de développer l'offre du Conservatoire. Cependant, nous ne souhaitons pas que toutes les activités aujourd'hui présentes dans nos villages soient centralisées là-bas», a déclaré Eliot Savoy. Nicole Tille, membre de la commission du Conservatoire de Fribourg et du Conseil communal de Châtel-St-Denis, a tenu à rassurer: «Un lieu fort dans un district ne signifie pas que les autres dispa-

La Maison des Amériques en attente d'un dernier engagement clé

La Maison des Amériques avance à grands pas vers sa concrétisation. L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) est sur le point d'acquiescer le bâtiment destiné à accueillir le musée à Châtel-St-Denis. En outre, le Conservatoire de Fribourg a confirmé son intention d'utiliser le troisième étage.

En plus des 900 000 francs validés par l'ACV pour l'exploitation sur dix ans, un financement initial de 1,4 million de francs est requis pour l'aménagement. A ce jour, un peu plus de 40% de ce montant a été réunis, dont 300 000 francs grâce à une subvention cantonale.

Parmi les conditions restantes, la ville de Châtel-St-Denis doit encore confirmer la location du dernier étage pour des expositions et un auditorium. «Cet engagement est crucial pour garantir la pérennité de cet espace culturel», a rappelé François Genoud. VC

raissent. Je vous assure que les activités actuelles perdureront et que des synergies seront développées.»

Un Conservatoire discuté

Par ailleurs, Granges, Remaudiens, Bossonnens et Semsales ont remis en question la pertinence de la subvention. Hans-Jörg Marti, vice-syndic de Semsales, a transmis un message au nom des quatre communes: «Nous déplorons que la subvention de 900 000 francs sur dix ans soit allouée exclusivement à la Maison des Amériques. Nous comprenons le lien avec l'idée de donner une place stable au Conservatoire dans le bâtiment, mais nous proposons de prévoir un espace culturel plus polyvalent et de revoir la clé de répartition pour les fonds destinés à la culture.» Malgré cette demande, qui n'a pas suscité de discussion, les délégués ont adopté la subvention par 34 voix pour et

8 contre, confirmant leur soutien au projet.

Dans un revirement notable, Attalens s'est opposé à la création d'un poste de travail lié au développement touristique, représentant une charge de 106 200 francs. «Nous préférons voir ces ressources allouées à d'autres volets», a argumenté Eliot Savoy. Cette proposition a recueilli un large soutien et a été adoptée par 39 voix pour et 3 contre. La suppression de ce poste a permis d'ajuster le budget des résultats 2025, initialement fixé à 2 454 695 francs. Le budget révisé a ensuite été validé à l'unanimité.

L'assemblée a également approuvé à l'unanimité le budget d'investissements 2025, s'élevant à 1 397 850 francs. Parmi les autres décisions, des réformes des règlements internes ont été adoptées pour améliorer l'efficacité administrative et renforcer la transparence. VINCENT CAILLE



«Tout n'était pas gagné d'avance, mais les discussions ont permis d'aboutir à des résultats positifs, même s'ils n'étaient pas unanimes.»

François Genoud

2.2 La Conférence des Syndics

Président : **Charles Ducrot**, Syndic de Châtel-St-Denis
Vice-président : **Jean-Claude Bongard**, Syndic de Le Flon
Membres : **Laurent Menoud**, Syndic d'Attalens, **Jérôme Jourdan**, Syndic de Bossonnens, **Savio Michellod**, Syndic de Granges, **Stéphane Dorthé**, Syndic de Remaufens, **Ursula Hugi**, Syndique de St-Martin, **Noémie Berthoud**, Syndique de Semsales, **Marc Fahrni**, Syndic de La Verrerie, **François Genoud**, Préfet

La Conférence des Syndics est l'organe exécutif de l'association. Elle est composée des 9 syndics élus pour la législature. Chacun d'entre eux devient délégué régional au sein de la Conférence et assume la présidence d'une des commissions, respectivement du Bureau ou de la Conférence. Le Préfet est associé à la Conférence des Syndics avec voix consultative.

La Conférence des Syndics revêt les attributions d'un comité de direction. Afin qu'elle puisse exercer toutes les attributions qui lui sont confiées, un Règlement d'organisation a été élaboré. Ce règlement donne toute précision utile sur les tâches déléguées et l'étendue de la délégation, les attributions des commissions, leurs compétences propres et l'obligation de rendre des comptes.

Les membres se sont réunis à 12 reprises siégeant à chaque fois dans une commune différente. A chaque réunion, les décisions et mesures nécessaires sont prises afin de diriger l'association. Il est aussi l'occasion d'apporter un retour de l'ACF, de la Préfecture, et des commissions relevant de la Conférence des Syndics.

A 2 reprises, les députés veveysans ont été conviés à participer à ces réunions. La parole leur est donnée et il est entre autres question de retours sur les objets déposés au Grand Conseil.

La journée au vert du 19 avril s'est tenue au Cycle d'orientation de la Veveyse dans le cadre de la Journée de l'Economie et de la Jeunesse organisée par le Lions Club de la Veveyse. Le conférencier du jour était M. Pascal Meyer, fondateur de QoQa.ch.

La matinée du vendredi 13 septembre fut consacrée à l'établissement des budgets 2025.

2.3 Le Bureau de la Conférence des Syndics

Président : **Charles Ducrot**, Syndic de Châtel-St-Denis
Vice-président : **Jean-Claude Bongard**, Syndic de Le Flon
Membres : **Savio Michellod**, Syndic de Granges, **François Genoud**, Préfet

Le Bureau est composé d'au moins 3 membres désignés par la Conférence des Syndics. Une attention particulière est accordée à la répartition équilibrée des régions. Le Préfet est associé au Bureau avec voix consultative.

Les membres se sont réunis à 12 reprises afin de préparer les Conférences des Syndics et traiter les affaires courantes de l'association. Les séances ont lieu en principe au siège de l'association.

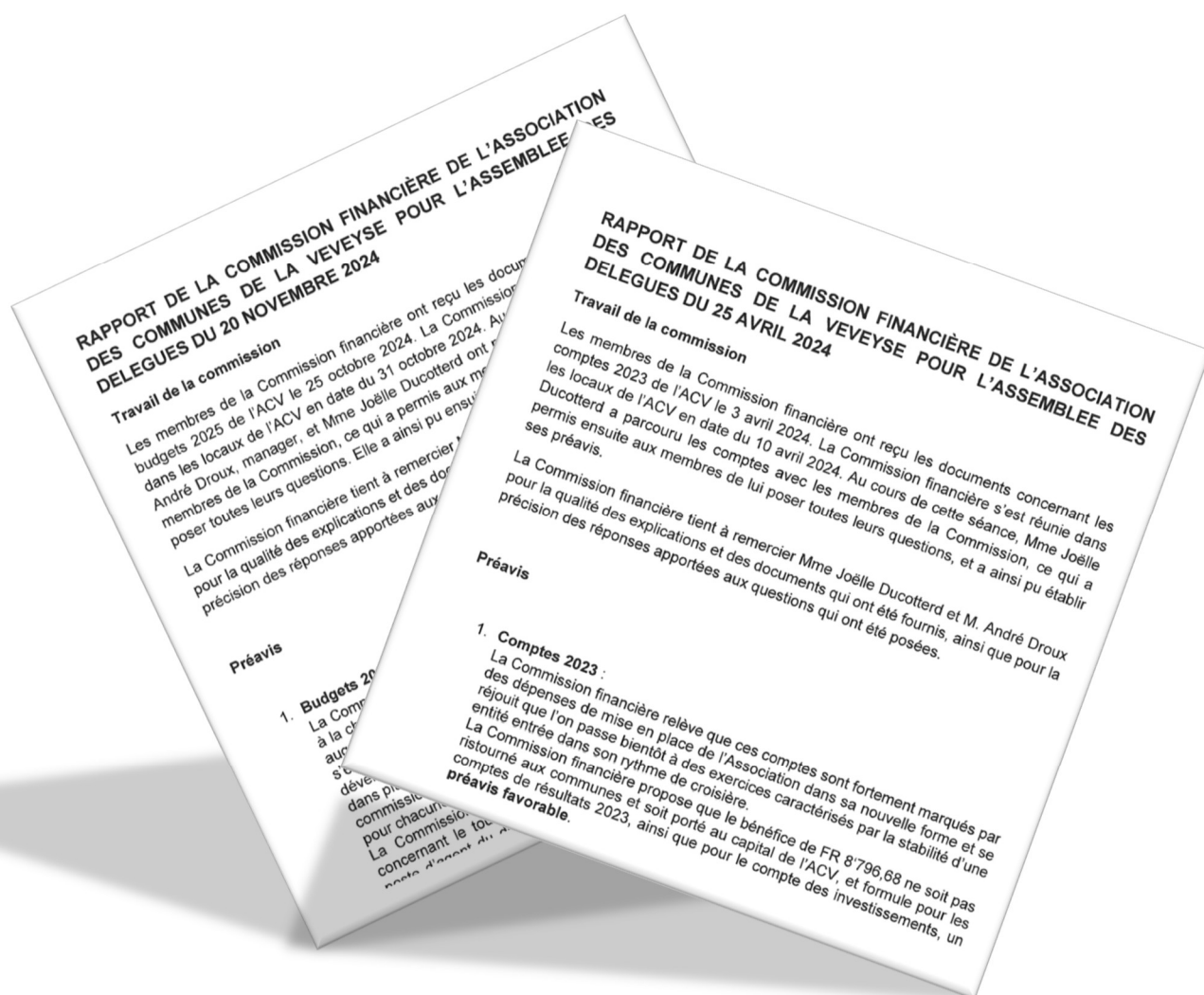
2.4 La Commission financière

Président : **Cédric Borer**
Secrétaire : **Jérôme Allaman**
Membre : **Benoît Jordil**

La Commission financière est composée de 3 membres élus par l'Assemblée des délégués. Conformément à la Loi sur les finances communales, les membres se réunissent afin d'exercer les attributions fixées par la législation. La Commission financière s'est réunie à 2 reprises.

Au printemps, il s'agissait d'examiner les comptes de résultats et des investissements 2023, préavis la demande de crédit supplémentaire relatif au dépassement des coûts liés à l'établissement du PDR, le Règlement relatif aux contributions financières, ainsi que le mandat de prestations entre l'ACV et la fondation Pro Senectute Fribourg.

A l'automne, les membres ont examiné le budget 2025, ainsi que 3 messages relatifs au budget des investissements, soit le subventionnement de l'Association Maison des Amériques, la garantie de déficit des remontées mécaniques de Destination Veveyse SA et l'actionnariat de la société Destination Veveyse SA. Les membres se sont également penchés sur le Règlement d'organisation de l'ACV.



2.5 Le Secrétariat régional

Le Secrétariat régional est l'administration de l'ACV. Il gère le quotidien de l'association ainsi que ses projets. Il soutient les communes. Son fonctionnement est conduit par un état-major dont les membres sont le manager régional, la responsable de l'administration et le responsable de projets. Au niveau opérationnel, deux secrétaires et une comptable complète l'équipe.

Le statut et les attributions de chaque personne au sein de l'équipe administrative sont déterminés par un contrat et un cahier des charges relatif à sa fonction.

Un Règlement du personnel régit les rapports de travail du personnel de l'ACV.



André Droux
Manager



Joëlle Ducotterd
Responsable de
l'administration



Pierre Yves Delcourt
Responsable de projets



Nathalie Fragnière
Collaboratrice administrative



Yolande Cochard
Comptable



Faustine Migliano
Collaboratrice administrative

Au 31 décembre 2024, l'ACV compte 6 collaborateurs-trices représentant 4.2 EPT.

L'ACV a accueilli **Faustine Migliano**, qui a rejoint l'équipe début septembre 2024. Elle vient ainsi compléter le secrétariat à 40% pour un soutien tout particulier au projet de développement 4 Saisons.

Après avoir suivi la formation des cadres communaux entre 2021 et 2023, **Joëlle Ducotterd** a obtenu le *Brevet fédéral de Spécialiste en administration publique* en juillet 2024. Sa formation a été soutenue financièrement par l'ACV, respectivement la RGV auparavant.

Pour sa journée au vert le 7 octobre, l'équipe s'est rendue en transports publics au CPI à Granges-Paccot afin de suivre une matinée de formation sur les outils Teams. La découverte du Circuit secret de Rue a rempli ensuite le programme de l'après-midi.

En fin d'année, les bureaux ont été décorés de photographies mettant en lumière la beauté de nos communes. Ces images analogiques, capturées par le photographe Yann Amstutz, illustrent notre patrimoine et nos paysages. Elles apportent une touche identitaire à l'espace de travail.

Ces photographies sont également publiées dans ce rapport de gestion.



3 Les Commissions

Pour le bon fonctionnement de l'association, la Conférence des Syndics a institué 8 Commissions.

L'ACV confie l'exécution de tâches ou la surveillance de certaines affaires à ses Commissions. En fonction de leurs domaines de compétences, ces dernières sont dotées d'attributions spécifiques. Les membres sont élus par la Conférence des Syndics, sur proposition de la Commission, selon la composition mentionnée dans le Règlement d'organisation. La représentativité des régions et des compétences sont prises en compte.

❖ **Commission aménagement**

La Commission s'occupe de l'aménagement du territoire. Elle est représentée et collabore avec d'éventuelles commissions du sud du canton ou cantonales pour les sujets qui la concerne.

❖ **Commission culture et sport**

La Commission regroupe non seulement les thèmes de la culture et du sport, mais également les loisirs, l'héritage culturel, la musique, le théâtre, ou encore la littérature.

❖ **Commission enfance et jeunesse**

La Commission s'occupe des organismes de la petite enfance jusqu'à la jeunesse.

❖ **Commission infrastructures**

La Commission rassemble toutes les infrastructures du district.

❖ **Commission senior+**

La Commission regroupe les thèmes relatifs aux seniors et travaille avec Pro Senectute.

❖ **Commission tourisme**

La Commission s'occupe du maintien et du développement du secteur touristique en Veveyse. Elle collabore étroitement avec l'Organisation touristique régionale Les Paccots-La Veveyse Tourisme afin de poursuivre les buts communs.

❖ **Commission transports**

La Commission regroupe tous les sujets liés aux transports.

❖ **Commission administration, économie et finances**

La Commission traite aussi des domaines de l'informatique et du juridique. Elle préavise les comptes, les budgets et toute la partie financière des objets d'investissement proposés par l'ensemble des commissions de l'ACV avant de les présenter à la Conférence des Syndics.

3.1 Commission aménagement

Stéphane Dorthé

Président et Syndic de Remaufens



Membres :

Jean-Bernard Jaquet, Roland Mesot, François Genoud, Pascal Genoud, Cédric Emonet, Corinne Margalhan-Ferrat jusqu'au 30 avril 2024, Joy Guardado dès le 1^{er} mai 2024

3.1.1 Mot du Président de la Commission

La Commission aménagement s'est réunie à 8 reprises au cours de l'année. Elle a soutenu la commune de La Verrerie dans la recherche de solutions pour aménager sa nouvelle déchetterie, l'Etat ayant émis un avis défavorable sur les extensions du territoire d'urbanisation que la commune avait proposée dans le Plan directeur régional (PDR). À la suite de cela, la Commission a transmis à la Conférence des Syndics le dossier final du PDR. Elle a ensuite établi son plan d'action pluriannuel.

Le projet touristique 4 saisons « Le Monde des géants de la Veveyse » étant sous toit depuis le 8 février 2024, la Commission a supervisé la modification de la fiche du Plan directeur cantonal y relative. L'actualisation de cette fiche est un préalable à la concrétisation du projet touristique de la Veveyse.

La Commission a étudié la mise en place d'une éventuelle péréquation financière entre les communes disposant d'une zone d'activités régionale (Châtel-St-Denis, Semsales et Granges) et les autres communes. L'analyse a démontré que l'aménagement de zones d'activités coûtait généralement plus qu'il ne rapportait. De plus, la prise en compte de toutes les dépenses et de toutes les recettes constituerait un travail administratif considérable. Pour ces raisons, la Commission a recommandé d'abandonner cette option. En revanche, elle prévoit l'élaboration d'une stratégie de développement économique concerté en 2025 afin de stimuler la création d'emplois dans toute la région.

A la demande des communes de la Haute-Veveyse une offre a été demandée à un bureau d'étude spécialisé en vue de l'élaboration d'une planification énergétique intercommunale. Après avoir étudié la proposition, les communes ont suspendu l'engagement d'une telle étude, aucun projet intercommunal ne la justifiant pour l'instant.

Enfin, la Commission a suivi la finalisation du volumineux projet d'agglomération Rivelac en veillant à sa bonne coordination avec le PDR veveysan.



Stéphane Dorthé

3.2 Commission culture & sport

Noémie Berthoud

Présidente et Syndique de Semsales



Membres :

Nicole Tille, Sabine Comisetti, Aurélien Espinasse, Mike Aigroz,

Georges-Henri Débois *jusqu'au 30 juin 2024*

Chantal Genoud-Brülhart *jusqu'au 31 décembre 2024*

3.2.1 Mot de la Présidente de la Commission

Les membres de la Commission culture et sport se sont réunis à 9 reprises dont une matinée pour les assises de la culture qui a eu lieu le samedi 29 juin 2024 dans un cadre idyllique à l'Hôtel Corbetta aux Paccots.

Cette Commission regroupe non seulement les thèmes de la culture et du sport, mais également les loisirs, l'héritage culturel, la musique, le théâtre, ou encore la littérature. Elle est composée de membres élus, dont un qui représente la Bibliothèque publique de la Veveyse ainsi que du directeur de l'Organisation touristique régionale Les Paccots-La Veveyse Tourisme et de la coordinatrice de l'association Les Cultur@iles.

Les premières séances ont porté sur l'organisation de la matinée d'échanges et de réflexions pour la culture. Il a été question de croiser politiques et acteurs dans ces domaines spécifiques. En novembre, le rapport de cette matinée d'assises a été remis à la Commission. Il permet d'avoir une vision claire et de définir les missions et les objectifs ainsi que la pertinence de créer un poste de délégué culturel. Ce rapport a été présenté à la presse en février 2025. Il est disponible sur le site internet également.

En 2025 une matinée d'assises aura lieu pour le sport.

Enfin, au niveau budgétaire, la Commission a préavisé favorablement plusieurs demandes de contributions financières pour des manifestations ou événements d'ampleur régionale. L'enveloppe dédiée à ces soutiens a été reconduite pour 2025 lors de l'Assemblée des délégués en novembre 2024.



Noémie Berthoud

Du liant pour la culture régionale

VEVEYSE

CULTURE L'ACV, via sa commission culture et sports, a présenté mardi à la presse l'état de ses recherches sur les perspectives culturelles dans le district. Un rapport souligne la pertinence d'un poste de délégué et l'importance de mettre en évidence ce qui existe déjà.

La culture serait-elle la cerise sur le gâteau, ou au contraire, «le levain qui cimente le tout»? La Commission culture et sports de l'Association des communes de la Veveyse (ACV) opte pour la seconde option.

Elle dévoilait mardi devant la presse le fruit de ses récentes recherches, en lien notamment avec les assises de la culture qui se sont tenues au mois de juin aux Paccots. L'historien et théoricien de l'action culturelle Mathieu Menghini a présenté le rapport d'expert pour lequel il a été mandaté.

A ses côtés étaient présents pour la commission sa présidente et syndique de Semsa, Noémie Berthoud, sa vice-présidente et

Il ne faut pas oublier que la culture rapporte aussi de l'argent et qu'elle contribue à notre santé.

François Genoud

conseillère communale châteloise Nicole Tille, le conseiller communal d'Attalens Aurélien Espinasse, ainsi que Joëlle Ducotterd, responsable de l'administration. Manquaient Sabine Comisetti pour Bossonnens et le directeur de l'Office du tourisme Mike Algroz.

Le préfet François Genoud, président des délégués de l'ACV et également présent, l'a souligné: «Il s'agit d'un moment favorable, avec d'une part la révision de la loi sur les affaires culturelles et les travaux en cours de l'ACV, concernant certains projets phares culturels et touristiques.»

Il ajoute: «On constate souvent que les collectivités publiques investissent dans l'économie, la formation et la santé, et l'on peut avoir l'impression que la culture reste le parent pauvre. Mais il ne faut pas oublier qu'elle rapporte aussi de l'argent et qu'elle contribue à notre santé.»

Impératif régional

Des contacts avec les représentants et acteurs culturels durant les assises, l'expert Mathieu Menghini a découvert une vivacité des activités existantes dans la région, un fort engagement souvent bénévole, une envie de penser ensemble malgré un manque de connaissances de ce qui se fait en dehors de son cercle. L'expert culturel a privilégié la méthode participative pour rédiger son rapport. «Tout cela prend place dans un terreau bien fourni qui est le fruit de l'action des uns et des autres», relève le Neuchâtelois d'origine.



L'expert culturel Mathieu Menghini, historien, ancien directeur de théâtres, enseignant et consultant réputé a souligné dans son rapport la richesse de la culture populaire en Veveyse. RÉGINE GAPANY

A l'issue de ses investigations sur le terrain en Veveyse, il préconise plusieurs orientations. Tout d'abord, la création d'un poste de délégué culturel régional pour seconder la commission. Cela afin de permettre notamment des synergies essentielles entre la culture, les traditions, le sport, les loisirs et le tourisme et faire l'intermédiaire avec d'autres districts et cantons.

Deuxièmement, la mutualisation des forces et des ressources à travers une structure nommée Réseau Tinguely, qui permettrait entre autres de créer une conscience veveysanne, et plus

seulement communale. «Le développement de synergies et la volonté de mise en réseau devraient permettre de remédier au travail en silo», précise Nicole Tille.

Le point 3 consiste à soutenir quelques projets iconiques comme le Monde des géants ou la Maison des Amériques. «Il s'agit d'articuler plus clairement ces projets pour que la population se les approprie», note Mathieu Menghini. L'expert souligne en outre l'importance de valoriser toutes les communes du district et propose pour ce faire une programmation culturelle itinérante, le projet Pendule.

Une identité culturelle veveysanne?

Avant de collaborer avec les autres régions, la Veveyse doit renforcer son identité et mieux la définir. Tous s'accordent à dire l'importance de la mise en valeur de ce qui existe. Mathieu Menghini estime que le terreau veveysan est déjà très riche, avec les Cultures, les Cultures, BossomArt et la galerie Image'n par exemple, mais également l'activité chorale et les fanfares, très présentes sur le territoire. L'expert relève aussi la culture du bois, de la poya à la désalpe en passant par les savoir-faire artisanaux. «Le tourisme peut également être pensé comme prenant part à la culture en cultivant le paysage, un élément clé en Veveyse.» Finalement, il souligne la grande mobilité des Veveysans et de leurs aïeux «qui ont su le cran de penser l'ailleurs». «La Veveyse pourrait devenir le lieu qui pense les exils économiques, climatiques et liés aux guerres, le cœur pulsant de ces questions.» RG

Finalement, il ressort du rapport la nécessité de renforcer son identité (voir encadré) afin de pouvoir ensuite *Penser sud*, soit s'associer à d'autres districts et même traverser des frontières cantonales. «Cette ouverture permettra de donner de l'assise à notre politique culturelle sans que notre identité en pâtisse», relève Noémie Berthoud.

Une urgence

«Nous sommes convaincus que ce rapport servira de base solide pour nourrir nos actions futures et renforcera notre engagement envers la culture, note la présidente de la commission. Nous partons vraiment de rien au niveau régional.»

La nouvelle loi sur les affaires culturelles qui entrera en vigueur préconise le penser local et reconnaît les régions si elles se professionnalisent. «Il est temps de se lancer dans une politique culturelle propre, de cristalliser cette dernière avant de se lancer dans le dialogue, relève Mathieu Menghini. En prenant garde toutefois à ne pas disqualifier ce qui se fait déjà. Il s'agit de mettre un peu de culture dans toutes les vies, plutôt que de trier quelques individus sur le volet.»

Pour François Genoud, il y a clairement une urgence. «Nous soutenons ponctuellement des manifestations. Il faut maintenant passer par une professionnalisation et une coordination si nous souhaitons jouer du soutien cantonal.» Le préfet imagine une vision en réseau avec un centre fort dans un endroit géographique précis pour la culture et le tourisme.

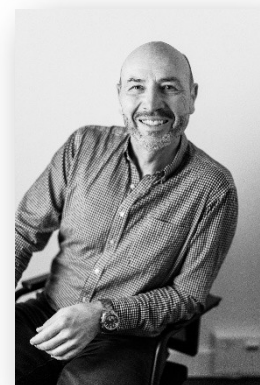
La commission culture et sports de l'ACV se donne désormais pour mission de ficeler le cahier des charges du poste à temps partiel de délégué afin de le soumettre au budget 2026. Dans son rapport, Mathieu Menghini avance un budget annuel de 145 000 francs, hors soutien aux projets régionaux que l'ACV peut accorder. «Une entrée en fonction au premier trimestre 2026 est techniquement possible», note Noémie Berthoud. À relever que les assises du sport sont quant à elles prévues le 20 septembre prochain. RÉGINE GAPANY

Rapport à découvrir dès le 3 mars sur le nouveau site internet de l'ACV.

3.3 Commission enfance & jeunesse

Laurent Menoud

Président et Syndic d'Attalens



Membres :

Daniel Figini, Savio Michellod, Raphaël Droux, Moïra Fattebert, Tatiana Mahé *jusqu'au 31 mars 2024*, **Annelore Kleijer** *jusqu'au 31 août 2024*, **Laetitia Gliottone** *dès le 1er septembre 2024*

3.3.1 Mot du Président de la Commission

En 2024, la Commission enfance et jeunesse s'est réunie 5 fois.

Au cours du premier trimestre 2024, la préparation de la journée participative sur les thématiques des besoins de l'enfance et de la jeunesse a été réalisée. Cette journée a été riche et dense, tant au niveau des échanges qu'au niveau du choix des axes prioritaires.

Durant le deuxième trimestre 2024, grâce à l'accompagnement professionnel de Mme Berset, un rapport « Grandir en Veveyse » a été finalisé et validé par tous les Conseillers communaux en charge de l'enfance et de la jeunesse.

Le troisième trimestre a été marqué par la validation du rapport et de la feuille de route par la Conférence des Syndics, ce qui a permis l'élaboration du budget 2025. Le calendrier ci-après indique les éléments principaux de la mise en œuvre du projet.

Enfin, au quatrième trimestre, le budget 2025 a été validé par les délégués et le suivi du plan d'action a été assuré.

Laurent Menoud



Attalens (©Yann Amstutz)

CALENDRIER

2024

- Processus participatif et analyse des besoins
- Recommandations de la Commission e&j
- Décision de l'ACV
- Demande de soutien SEJ
- Elaboration mandat ou cahier des charges selon modèle choisi
- Constitution association ou recrutement selon modèle choisi

2025

- Subventionnement association ou engagement poste Enfance selon modèle choisi
- Début des travaux (Séances de réseaux, premiers projets concertés, programmation activités dans les régions ...)
- Constitution de 2 GTs thématiques: réflexions et décisions

2026 –
2027

- Consolidation des mesures pour les 0-12 ans
- Mise en oeuvre des décisions pour les 12-25 ans (TSHM)
- Mise en oeuvre des décisions pour les infrastructures et les activités d'animation et de soutien dans les régions

2028 –
2030

- Suite des mesures pour les 0-12 ans
- Suite des mesures pour les 12-25 ans (TSHM)
- Nouvelles mesures pour les 12-25 ans (Poste de délégué-e jeunesse et projets concertés Jeunesse)
- Suite des mesures concernant les infrastructures et les activités d'animation et de soutien dans les régions

Glâne-Veveyse

Ecouter les besoins et tenter d'y répondre

L'Association des communes de la Veveyse organise samedi à Châtel-St-Denis une journée de réflexion dans le but de développer une **politique de la jeunesse**.



Selon Laurent Menoud, il manque une crèche en Veveyse pour combler la demande. ARCH - R. GARNIER

3.4 Commission infrastructures

Marc Fahrni

Président et Syndic de La Verrerie



Membres :

Daniel Maillard, François Genoud, Pascal Genoud, Stéphane Dorthé (Granges), Jérémiah Vienne, Eric Berthoud

3.4.1 Mot du Président de la Commission

La Commission infrastructures s'est réunie à 6 reprises, dont 2 en effectif réduit pour l'élaboration du tableau à remettre au COPIL ABMV et présenté en fin d'année à la Conférence des Syndics, au RSSV et à l'ASSCOV.

Cette Commission n'a pas connu de grands impacts en 2024. Cela est dû essentiellement au fait qu'elle est entièrement dépendante du résultat de l'étude du projet de l'association à buts multiples. En effet, pour la Commission infrastructures, il est important de connaître l'orientation que veut donner l'ACV à celle-ci.

Nos rencontres ont donc gravité sur l'avenir stratégique des infrastructures veveysannes, et pour cela un tableau complet, regroupant différents points essentiels des biens immobiliers des trois associations de communes, a été élaboré. Ce tableau fait partie du rapport du COPIL et sera présenté à l'ensemble des conseillers communaux en début d'année 2025.

Le poste de technicien désiré au sein de l'organisation de l'ACV, a finalement été reporté, car les associations de l'ASSCOV et du RSSV ont prévu ce poste à leur propre budget. Cela aurait été un doublon dans les comptes 2025. En revanche pour l'avenir, au vu de ce que présage le résultat de l'étude de l'ABMV, ce poste doit faire l'objet d'une étude réfléchie, car le système actuel formé de plusieurs mandats, démontre des limites de disponibilité et organisationnelles.

2025 doit donner un nouvel essor à cette Commission, afin que son travail devienne plus efficient. Le degré d'impact de cette Commission est crucial pour le développement du district, et ceci dans plusieurs domaines.

Marc Fahrni

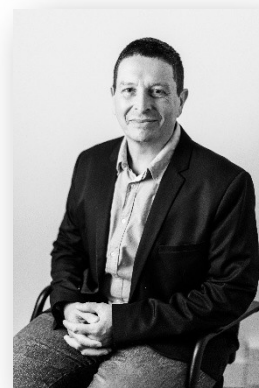


La Verrerie (©Yann Amstutz)

3.5 Commission senior+

Jérôme Jourdan

Président et Syndic de Bossonnens



Membres :

Claudia Dougoud, Daniel Figini, Fanny Zürcher, Jean Genoud, Mélissa Schmid, Emmanuel Michielan

3.5.1 Mot du Président de la Commission

Sous l'égide de la Commission des générations, les membres se sont réunis à 6 reprises en 2024.

Le projet « Seniors en Veveyse », initié par les 9 communes de la Veveyse via l'ACV, vise à mettre en place une politique conformément à la Loi cantonale sur les seniors (LSen). Géré par la Commission seniors, en collaboration avec des partenaires tels que la Fédération Fribourgeoise des Retraités Section Veveyse et Pro Senectute Fribourg, le projet a débuté en mai 2024.

Deux personnes travaillent au sein de la structure Pro Senectute Fribourg sur le site du RSSV à Châtel-St-Denis, soit Mme Fanny Zürcher, chargée de projet en travail social communautaire, et Mme Mélissa Schmid, assistante sociale. Le cadre de travail et la relation avec l'ACV ont été définis sur un mandat de prestations et un plan d'action.

Dès le mois d'août, l'organisation de 3 apéritifs conviviaux a réuni près de 350 personnes. Ces événements ont permis de présenter les services et de recueillir les préoccupations des seniors, notamment la lutte contre la fracture numérique et l'offre de loisirs.

Le 5 septembre 2024, plus de 100 retraités ont assisté gratuitement au spectacle « C'est moi le chef ! » à Bossonn'Art, grâce à une collaboration avec les Cultur@iles et Pro Senectute.

Le 17 septembre 2024, une journée de cours sur les urgences chez les petits-enfants a été organisée pour les grands-parents, en partenariat avec l'Association Cantonale Fribourgeoise des Samaritains.

Le 22 octobre 2024, une conférence sur les arnaques financières a réuni plus de 150 retraités, animée par des représentants de la BCF et de la Police cantonale.

Ces initiatives témoignent de notre engagement à améliorer la qualité de vie des seniors en Veveyse.



Jérôme Jourdan

3.6 Commission tourisme

Ursula Hugi

Présidente et Syndique de St-Martin



Membres :

Chantal Honegger, François Genoud, Lionel Werlen, Loïc Jacquiard, Mike Aigroz

3.6.1 Mot de la Présidente de la Commission

La Commission tourisme s'est réunie à 5 reprises au cours de l'année 2024.

Ces séances nous permettent d'avoir une vision d'ensemble sur tout ce que la stratégie touristique régionale englobe.

Une stratégie touristique bien précisée par le masterplan « Le Monde des géants de la Veveyse ».

Ce projet piloté par l'ACV en partenariat avec Destination Veveyse SA, Skilift Rathvel SA, la Ville de Châtel-St-Denis et l'Organisation touristique régionale Les Paccots-La Veveyse Tourisme (OTR) vise à offrir des activités touristiques dans notre région durant toute l'année.

Après de long mois de travail, c'est le 30 octobre 2024 à l'Univer@lle de Châtel-St-Denis qu'une première présentation en a été faite aux acteurs économiques et politiques.

En parallèle, différents groupes de travail ou mandataires ont encore avancé dans les dossiers en cours, soit sur la modification du PAL, sur une étude de faisabilité et l'avant-projet pour la construction d'un bâtiment de service touristique et restaurant, sur une évaluation environnementale stratégique du masterplan ainsi que sur le narratif du géant armailli.

En dehors des projets d'envergure régionale, le plan d'action du tourisme régional est piloté par un mandat de prestations touristiques avec l'OTR.

Ce mandat, signé en 2023 n'a pas pu être pleinement réalisé selon les attentes et une réorganisation du tourisme et de sa gouvernance est prévu en 2025.



Ursula Hugi

Saint-Martin (©Yann Amstutz)

3.6.2 Masterplan 4 saisons

Construire un projet comme le masterplan 4 saisons nécessite une organisation solide, des personnes motivées, un brin de folie et surtout de l'endurance à de multiple niveaux.

Ce projet doit faire rêver la région. Il doit porter l'identité de la Veveyse, avoir un fil rouge compréhensible. Faire simple avec un projet si compliqué est un challenge que l'on a pu surmonter semaine après semaine en 2024.

Tout d'abord avec un narratif solide qui donne la couleur du projet, le cadre dans lequel toutes les actions touristiques régionales s'insèrent. Un aperçu résumé de ce dernier a été finalisé en 2024 :

« Dans les Préalpes veveysannes, un armailli géant, l'un des derniers de son espèce, veillait sur ses montagnes. Malgré son air redoutable, il était d'une infinie bonté et ne manquait pas de prodiguer ses conseils aux gens.

Un jour, alors qu'il constatait avec tristesse que ses pâturages étaient appauvris, une fée de la forêt lui apparut. Elle lui révéla que les plantes aromatiques qui donnaient le goût unique à ses fromages étaient en péril. Pour les sauver, il devait se rendre dans la mystérieuse Vallée de la Floraison Éternelle et y récolter des graines magiques. Il devait néanmoins revenir avant le lever du soleil, sous peine d'être transformé à jamais en statue de bois.

Le géant parvint à entrer dans la vallée. Il y récolta les précieuses semences, mais les premiers rayons du soleil le frappèrent et il se transforma en statue. Avant de disparaître, il confia les graines magiques à de jeunes armaillis, leur demandant de restaurer les pâturages.

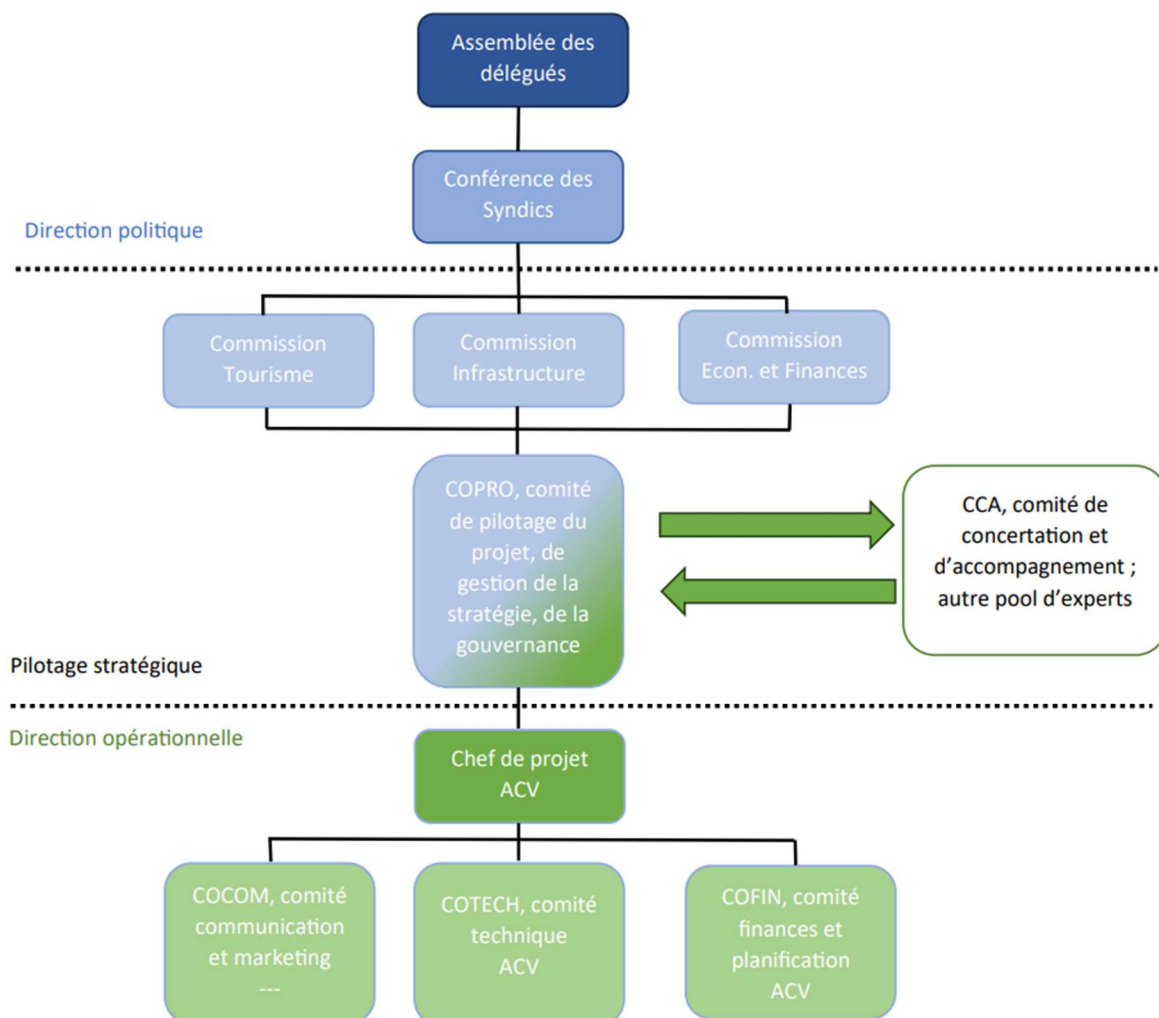
Comme annoncé, celles-ci redonnèrent vie aux prairies et les fromages retrouvèrent leur célèbre saveur. Depuis ce jour, les armaillis rendent hommage au géant qui veille éternellement sur eux et les alpages. »

Plus de 40 types d'actions (projets, sous-projets, activités) sont menées en parallèle entre Les Paccots, Rathvel, finalement sur l'ensemble du district et couvrant principalement les études préalables dans divers domaines tels que l'aménagement du territoire, la protection de la faune et de la flore, la gestion des zones inondables, les réserves fédérales, la canopée, la luge, les camping-cars, les parkings et la mobilité.

Chaque étape franchie nécessite un engagement considérable des membres des comités de projet.

3.6.3 Pilotage du projet

Le pilotage du projet est assuré par une direction politique, un pilotage stratégique et par une direction opérationnelle. Vous trouvez ci-dessous l'**organigramme** du projet et les détails de l'organisation de projet est disponible sur notre site internet sous l'onglet « tourisme/monde des géants » :



Que ce soit au COTECH, qui traite des aspects techniques, ou au COPRO, qui pilote le projet, les personnes ont travaillé d'arrache-pied pour que ce masterplan prenne vie dès 2025, si possible.

Ce ne sont pas moins de **1400 heures** investies par l'ACV dans ce projet 4 saisons en 2024, avec près de **30 séances** entre le **COPRO** et le **COTECH**.

Au sujet du **COFIN** ; un suivi précis des investissements est présenté régulièrement à la Conférence des Syndics. Les études engagées sont validées par une procédure selon la somme engagée.

Le **COCOM** n'est pas active par manque de compétence et de disponibilité des membres. Des mandats ont été transmis à une agence de communication.

VEVEYSE

TOURISME La conférence des syndicats a validé le Masterplan 4 saisons. Les communes se rallient unanimement derrière cette vision qui repense le tourisme et prévoit notamment l'implantation de quatre sculptures géantes. Prochaine étape, le business plan, alors qu'à court terme les stations de ski s'activent pour trouver des solutions financières.

Un pas de géant pour la région

La Conférence des syndicats, l'organe exécutif de l'Association des communes de la Vevoyse (ACV), a validé le 8 février le Masterplan 4 saisons intitulé «Le monde des géants de la Vevoyse». Celui-ci vise à thématiser et à valoriser la région au moyen d'une quarantaine de mesures fortes, note André Drouot, manager de l'ACV.

Pour rappel, un premier Masterplan avait été élaboré par les sociétés de remontées mécaniques Monte-Pente Corbetta SA et Skilift Rathvel SA dès 2019. Il a été suivi dès 2020 du Plan directeur régional (PDR) de la Vevoyse, piloté par l'ACV, et en cours de finalisation. Il s'agit de répondre aux défis en matière de changements climatiques et sociétaux. «On est en train de complètement changer le tourisme de la région», note le président de la Conférence des syndicats et syndic de Châtel-St-Denis, Charles Ducrot. Pour l'instant au stade de projet, la prochaine étape concerne le business plan, qui va dicter la cadence. «Un certain nombre de demandes doivent être faites et les discussions liées à l'aménagement du territoire, au financement et à la faisabilité du projet, concernant notamment un partenariat public-privé, doivent se poursuivre».

Magie et tradition

Pensé en collaboration avec une agence spécialisée lucernoise, le Masterplan regroupe une série d'actions stratégiques et durables, articulées autour d'une symbolique forte. «Le développement du projet, soutenu par le canton via notamment la participation financière d'Innosuisse, doit miser sur le bois et le métal, des matériaux propres au canton et à la région, précise Charles Ducrot. Il y a derrière ces quatre géants en bois, répartis dans différents secteurs, de la magie et de la tradition. Ils sont attractifs autant pour les enfants que pour les adultes».

Trois d'entre eux prendront place aux Paccots: l'armail (conduite de troupeaux, entretien des alpages et exploitation agricole), la dryade (custodie, allouage et gestion durable de la forêt) et le charpentier (artisanat, commerce et industrie du bois); tandis que la fromagère du Niremout (industrie laitière et fromagerie) sera érigée à Rathvel.

«D'autres sculptures pourraient s'implanter ailleurs dans le district, note le communiqué. D'une hauteur de 12 à 18 mètres au maximum, ces géants entendront offrir au visiteur une expérience unique. Il sera possible de se rendre à l'intérieur de chacun d'entre eux. Une plateforme d'observation est prévue dans la tête de l'armail. Le promeneur pourra assister à la fabrication de fromage d'alpage dans le ventre de la fromagère du Niremout. L'escalade et la grimpes seront en outre privilégiées pour accéder à l'entre du charpentier, représenté à moitié couché sur le sol, se reposant d'une longue journée».

Des installations de jeux et éléments ludiques seront également aménagés dans les environs immédiats des personnages. Par exemple, un sentier des cimes prendra place autour de la dryade, avec filets et cabanes dans les arbres, de même que diverses expériences éducatives et sensorielles autour de la symbolique de la forêt. Le tout sera complété de mobilier tirant à la détente et d'aires de pique-nique. D'autres attractions estivales sont encore envisagées, à l'image d'une piste de luge en bois sur rail aux Paccots.

Une présentation sera faite aux différents acteurs économiques, politiques et touristiques de la région. «Nous espérons avoir au moins un objet concret à montrer en 2025, mais rien n'empêche certaines mesures du Masterplan de voir le jour auparavant, comme la place de camping prévue à Rathvel», conclut André Drouot.

RÉGÈNE GAPANY

Pas de chance avec le calendrier

Les stations de ski des Paccots, Monte-Pente Corbetta SA et Skilift Rathvel SA, sont des partenaires d'importance pour le Masterplan. Si la mise en place de cette structure leur permettra de souffler grâce aux rentrées d'argent des autres saisons, pour l'instant, elles cherchent des solutions à court terme face à leur situation financière délicate et au manque de neige de cet hiver. Concernant Monte-Pente Corbetta SA, un changement au niveau de la gouvernance est plus que probable. «Il s'agit certainement d'une administration d'économie mixte avec un capital-actions différent avec l'entrée de collectivités et de particuliers intéressés à investir», note Charles Ducrot.

«Pour l'instant, nous estimons le déficit à quelques centaines de milliers de francs. Nous aurons besoin de 700 000 francs pour sortir des chiffres rouges. Avec seulement 12 jours d'ouverture d'un seul bilbois, nos charges fixes sont relativement peu élevées cette

saison, relative Lionel Werlen, président de la société. Sans solution d'ici au printemps, la Vevoyse risquerait d'assister à la fin du ski aux Paccots. Mais le président reste optimiste malgré la situation. «Nous recherchons toujours activement des investisseurs qui pourraient nous maintenir la tête hors de l'eau durant trois ou quatre saisons. Une autre piste consisterait à vendre du terrain constructible, sans toutefois mettre en péril notre station». Une décision qui, si elle devait être prise, sera soumise à l'approbation des actionnaires de la société.

«Nous n'avons pas eu de chance, déplore Charles Ducrot, qui reste en contact étroit avec les stations. Si elles arrivaient à passer les prochaines saisons, cela nous laisserait le temps de mettre en place la nouvelle structure. Mais là, nous sommes au pied du mur. La commune ne peut pas débloquer des fonds sans passer par une décision du Conseil général, ce qui serait trop long.»



© ACV



3.6.4 Présentation du projet aux acteurs économiques et politiques

Une séance de présentation du projet a eu lieu à l'Univers@lle à Châtel-St-Denis le 30 octobre devant un parterre de 290 personnes.

Cet événement, organisé en collaboration entre l'ACV, l'Organisation touristique régionale Les Paccots-La Veveyse Tourisme et Destination Veveyse SA, a rencontré un immense succès.



Séance d'information
Projet touristique « 4 saisons »



(©Azur)

3.6.5 Inkubatour

Dans le cadre du projet 4 saisons, l'ACV a déposé et obtenu un soutien auprès du SECO avec 4 autres projets touristiques suisses innovants afin de tester notre projet 4 saisons.

L'objectif est de renforcer ou rejeter les idées dès la phase d'avant-projet. Pour ce faire, nous avons eu la chance d'être accompagnés par des coachs et avons suivi la méthode "strategyzer" développée par Alexandre Osterwalder.

Divers ateliers ont été effectués ainsi que des tests d'hypothèses réalisés aux Paccots par des étudiants. Ces analyses nous ont permis de définir un meilleur business model pour notre projet. Les coachs, Jacques Panchard et Thomas Steiner nous ont permis de compléter un canevas cohérent qui représente une proposition de valeur claire.

Le projet doit aboutir en mai 2025. Pour l'ACV, il n'aura coûté que CHF 8'888.- ainsi que des heures de travail internes et quelques frais annexes. A noter que la démarche a été financée par le SECO pour une valeur totale de CHF 294'160.- pour les 5 équipes suisses.



3.6.6 Destination Veveyse SA

En 2024, l'ACV a joué un rôle déterminant dans le sauvetage de la station des Paccots pour la saison hivernale.

Destination Veveyse SA, qui remplace la société des remonte-pentes Corbetta SA, a été recapitalisée et relancée sur de nouvelles bases. Son capital-actions a été porté à plus d'un million de francs, grâce à l'engagement de nouveaux actionnaires et à l'ambition de quelques personnes convaincues de l'avenir de cette station, notamment Gilbert Coquoz et Emmanuelle Kaelin, principaux acteurs de cette recapitalisation en 2024.

Les communes de la Veveyse ont également soutenu la participation de l'ACV à l'actionnariat à hauteur de CHF 100'000.-. Parallèlement, avec le soutien de la Ville de Châtel-St-Denis, l'ACV peut garantir le déficit opérationnel hivernal de la station grâce à une convention tripartite. Cette étape permet de soulager l'ensemble des acteurs de la station et de poursuivre les activités hivernales en attendant la transition vers les projets 4 saisons du masterplan.

En 2024, la chance a souri aux acteurs des deux stations, car la neige est tombée en quantité suffisante pour permettre une ouverture réussie le 24 décembre, attirant un large public.

Les actionnaires ont validé samedi matin le plan d'assainissement de la société Destination Veveyse

Bouffée d'air frais pour Les Paccots

« JULIE RUZAZ »

Tourisme » Le spectre de la faillite s'éloigne et Destination Veveyse peut respirer. Réunis en assemblée samedi 30 novembre, les actionnaires de la société des remontées mécaniques des Paccots ont validé à l'unanimité les dernières étapes du plan d'assainissement et ont renoncé à leurs actions. Un choix difficile pour ces investisseurs qui ont perdu leur mise ou celle de leurs parents, voire grands-parents.

«C'est dur pour ces familles, dont certaines ont perdu des sommes importantes», admet Gilbert Coquoz. Mais au terme de cette assemblée, le président de Destination Veveyse SA ne cachait pas sa joie, après des mois de travail pour éviter le pire.

Dans le détail, les actionnaires ont tout d'abord validé la réduction du capital-actions de 500 000 francs à zéro. Puis ils ont accepté de porter ce même capital à un million, investi par de nouveaux actionnaires. Validée également, la possibilité pour le conseil d'administration d'augmenter le capital à 1,5 million de francs dans les deux ans.

Si ces décisions n'ont pas fait débat, explique Gilbert Coquoz, c'est que la précédente assemblée, en mai, a permis aux actionnaires de saisir la gravité de la situation. Sans cet assainissement, c'est tout bonnement la faillite qui attendait la station.

Investisseurs du cru

Ses nouveaux investisseurs, Destination Veveyse n'est pas allée les chercher très loin, puisque tous sont actifs dans le district. «Il s'agit de Millsson Electricité, A. Rossetti, la menuiserie J. Vuichard, Régie Châtel, Florian Perrin Immobilier, Dumoulin F. Transports, Toni Balsiger (Lomali SA), Gérard Vauthey, Coquoz constructions et CC Habitat», détaille le président.

Sur le million nouvellement investi, 400 000 francs ont été et déjà été dépensés, rappelle-t-il. Cet apport a en effet permis à la société de boucler ses comptes à la fin septembre et d'éviter une première fois la faillite.

Reste que les comptes pour la saison 2023-2024 affichent des pertes de 470 869 francs. En comp-

tant aussi les pertes reportées, ce chiffre grimpe à 909 304 francs. Quant aux recettes des remontées, les neuf jours d'ouverture en janvier n'ont rapporté que 22 760 francs. «Beaucoup de casse», c'était une des pires saisons depuis 1964», commente Lionel Werlen, vice-président de Destination Veveyse.

Nouvelle équipe technique

Pour la saison d'hiver qui débute, c'est Bernard Sauterel qui a repris le flambeau en tant que responsable technique. Autour de lui, et à la suite du départ de plusieurs employés dont le chef d'exploitation Hugo Agostinho, une nouvelle équipe et organisation ont été mises en place.

Les installations existantes étant conformes, l'objectif pour les prochaines années est de maintenir l'existant et non d'investir dans du neuf, explique Gilbert Coquoz. «En cas de panne, si des installations demandent trop de frais pour une remise en service, elles seront stoppées, puis démantelées.»

Appui des communes

Si la neige n'est pas au rendez-vous des prochaines saisons, Destination Veveyse pourra compter sur l'appui des communes. Lors de sa dernière assemblée, l'Association des communes de la Veveyse (ACV) a en effet validé son entrée dans l'actionnariat (pour 100 000 francs), ainsi qu'une garantie de déficit annuelle de 150 000 francs au maximum jusqu'en 2029.

Châtel-Saint-Denis devrait faire de même, puisque son Conseil général se prononcera sur ces deux points lors de sa prochaine séance, le 11 décembre. A noter que ces garanties couvriront uniquement l'exploitation hivernale.

C'est principalement au développement des projets futurs de Destination Veveyse que doit servir le reste de l'argent nouvellement investi (600 000 francs). A commencer par le Monde des géants. Estimé à 15 millions de francs, ce projet touristique prévoit la construction de quatre personnages hauts de 12 à 18 mètres, dans et autour desquels leurront jeux, expositions et autres installations, dont un sentier de la canopée.

Destination Veveyse espère que ses géants et le sentier seront reconnus d'importance cantonale, ce qui leur garantirait une participation du canton de Fribourg à hauteur de 49%. Sans cette qualification, le soutien de l'Etat se limiterait à 7,5% ou un million de francs. Un montant insuffisant, qui obligerait la société à revoir son projet de géants à la baisse, prévient Gilbert Coquoz.

«C'est dur pour ces familles, dont certaines ont perdu des sommes importantes»

Gilbert Coquoz

Malgré ces incertitudes, c'est bien vers l'avenir que regarde Destination Veveyse. «Le retour des services de l'Etat concernant l'implantation des géants est favorable, même s'il y a des contraintes», relève le président. A plus court terme, il espère aussi augmenter les rentrées d'argent. «Il faut mettre en place les activités payantes, comme la hège d'été ou la canopée. Mais la première chose que nous allons mettre en route, ce sont les parkings payants, en milieu d'année prochaine.»

Aussi, en attendant les vrais, de «petits et moyens géants» ont pris place à Châtel-Saint-Denis et aux Paccots. L'installation de celui des Paccots, au pied des remontées mécaniques, a été mise à l'enquête le 29 novembre. Ce personnage démontable reprendra après l'hiver sa tournée du district. »



Après un passage à Bossomen, en août, ce géant en version réduite s'est installé pour l'hiver aux Paccots. Il poursuivra ensuite sa tournée de promotion du projet quatre saisons de Destination Veveyse.

Régine Gagny-archives

3.7 Commission transports

Savio Michellod

Président et Syndic de Granges (Veveyse)



Membres :

Roland Mesot, François Genoud, Pascal Genoud, Christian Cardinaux, Serge Praz, José Thürler, Corinne Margalhan-Ferrat jusqu'au 30 avril 2024, Johan Grossmann dès le 1^{er} mai 2024

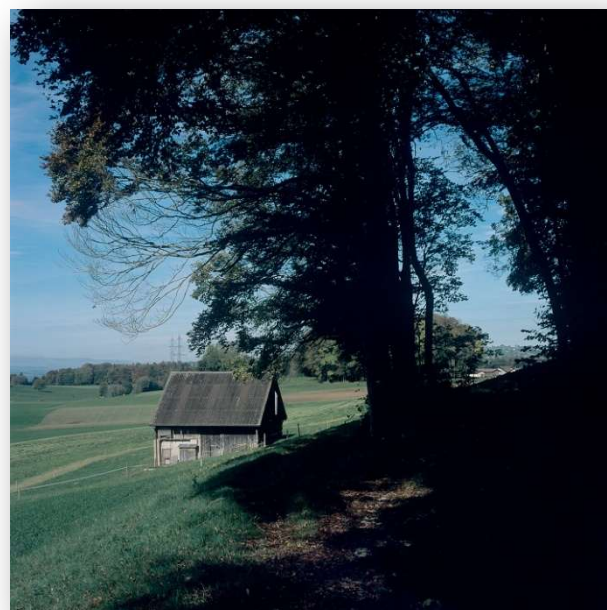
3.7.1 Mot du Président de la Commission

C'est avec des objectifs ambitieux que notre Commission a concentré ses efforts en 2024 sur deux enjeux majeurs : l'horaire 2025 des transports publics et l'élaboration d'une stratégie de mobilité pour la Veveyse à l'horizon 2040.

Concernant l'horaire 2025, des échanges constructifs avec le Service de la mobilité du canton de Fribourg et les TPF nous ont permis d'obtenir des aménagements afin de limiter autant que possible l'impact sur les pendulaires veveysans. Grâce à une belle union entre les communes de la Veveyse, nous avons pu parler d'une seule voix et atteindre un objectif : que l'un des plus importants changements d'horaire des 20 dernières années péjore le moins possible les Veveysannes et Veveysans, voire qu'il apporte quelques améliorations pour certains. À ce sujet, deux exemples : une nouvelle ligne de bus relie, depuis décembre 2024, La Verrerie, St-Martin FR et Châtel-St-Denis, et la desserte entre Le Flon et Palézieux a pu être améliorée.

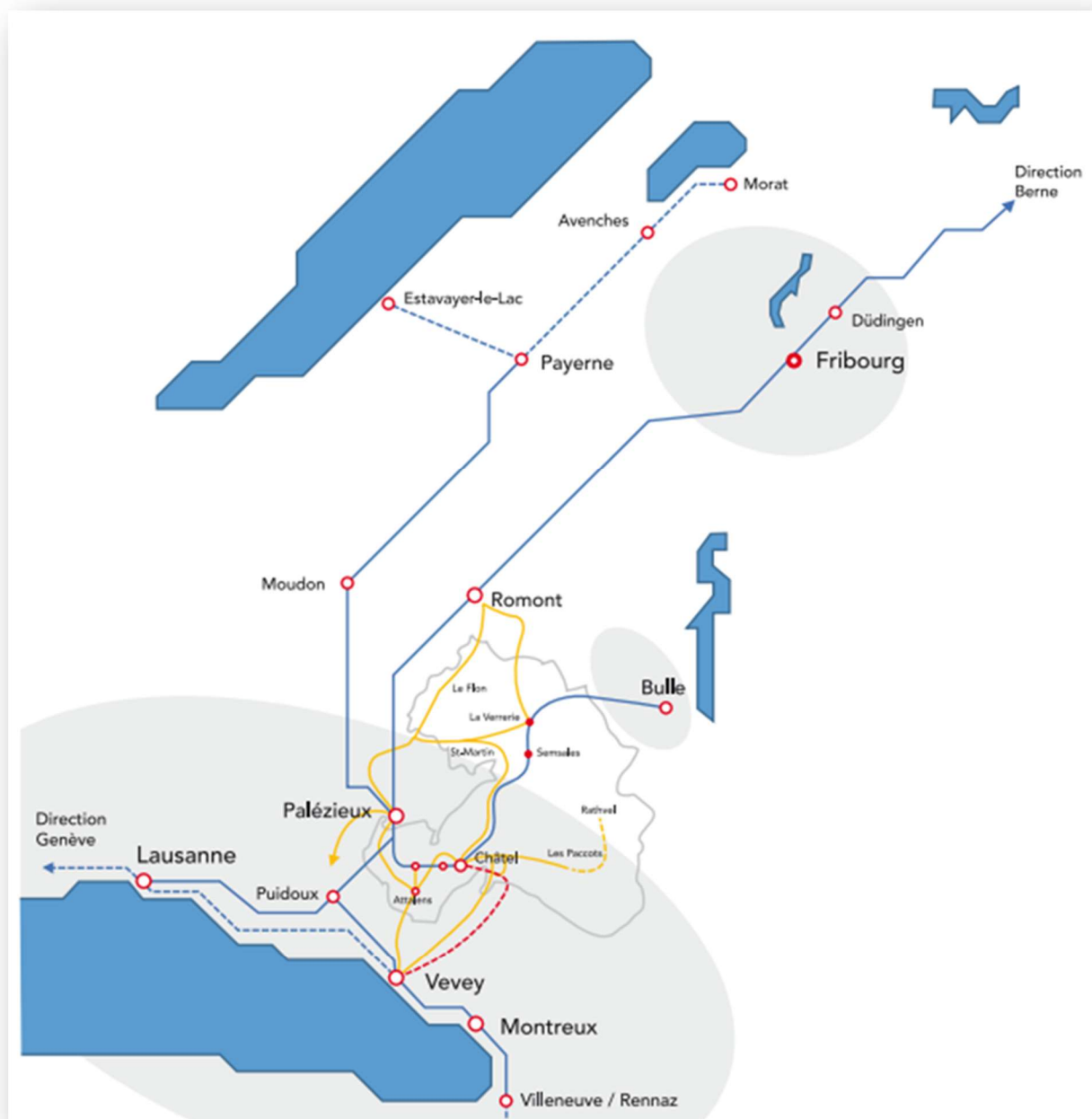
Parallèlement, la Commission a réuni l'ensemble des communes de la Veveyse, le Service de la mobilité du canton et les TPF pour élaborer une vision de la mobilité à l'horizon 2040. Cette séance reflète notre volonté d'agir de manière unie pour construire une vision à la fois réaliste et ambitieuse du futur de la mobilité dans notre district.

Au-delà de ces sujets majeurs, notre Commission a travaillé sur plusieurs thématiques. Elle s'est impliquée dans la finalisation du PA5 Rivelac, en assurant une collaboration constante avec le bureau d'agglomération. Elle a également finalisé une étude pour la mise en place d'une ligne de bus Attalens – Tatroz – Remaufens – Châtel-St-Denis. De plus, dans une démarche responsable et solidaire, la commission a travaillé aux côtés de la Commission senior+ pour élaborer un sondage sur la mobilité des aînés du district, dans le but de proposer des solutions adaptées à leurs besoins.



Savio Michellod

Granges (©Yann Amstutz)



Stratégie mobilité 2040+

3.8 Commission administration, économie et finances

Charles Ducrot

Président et Syndic de Châtel-St-Denis



Membres :

Christine Varone, Rolf Scheuner

3.8.1 Mot du Président

La Commission administration, économie et finances traitent aussi des domaines de l'économie, de l'informatique et du juridique. Elle est composée du Président de la Conférence des Syndics et deux Conseillers communaux spécialistes en économie et finances.

Elle s'est réunie régulièrement tout au long de l'année, notamment pour des questions d'organisation et de fonctionnement, non seulement de l'ACV, mais également de façon stratégique au niveau régional.

En effet, les différentes associations annoncent des investissements conséquents pour ces prochaines années. La Commission s'interroge à juste titre sur la prise en charge des frais financiers et d'exploitation de ces nouvelles infrastructures et surtout sur les incidences que ces frais vont engendrer auprès de toutes les communes du district.

Au niveau du fonctionnement interne, la Commission a validé une charte graphique qui définit l'identité visuelle de l'association et fixe les règles générales d'utilisation du logo et de l'univers graphique de l'association. La cohérence des éléments de communication souligne la crédibilité et renforce l'image de qualité de l'ACV. Cette charte est destinée, non seulement au personnel de l'association, mais également à toutes personnes devant élaborer ou utiliser des supports de communication pour l'ACV.

L'élaboration du Système de Contrôle Interne (SCI) a débuté en 2024 sous la responsabilité de Joëlle Ducotterd, responsable de l'administration. La matrice des risques et contrôles ainsi que les processus seront finalisés en 2025.

La Commission a également donné ses préavis sur les différentes demandes de contributions financières en faveur d'événements et de projets d'envergure régionale.

Finalement, elle a délivré ses préavis sur les dépenses financières et budgétaires.



Charles Ducrot

3.8.2 Contributions financières

L'ACV promeut et octroie un soutien financier à des infrastructures et des projets régionaux d'intérêt public, sociaux, culturels, créatifs, sportifs ou touristiques. Chaque demande de contributions financières fait l'objet d'un dossier de présentation complet.

Après consultation et examen par les commissions concernées, la Conférence des Syndics rend une décision motivée.

3.8.3 Projets soutenus en 2024

L'Association Demain l'Aventure pour le **Festival Demain l'Aventure**

le 13 janvier 2024

www.demainlaventure.com

La Fanfare de Porsel pour l'organisation du **72^{ème} Giron des Musiques de la Veveyse**

du 24 au 26 mai 2024

<https://porsel2024.ch/>

La Fédération de Tir de la Veveyse pour le **Tir Fédéral en Campagne**

les 24 et 26 mai 2024

www.tir-veveyse.ch

La Jeunesse de St-Martin pour l'organisation du **27^{ème} Giron des Jeunesses Veveysannes**

du 14 au 18 août 2024

<https://st-martin2024.ch>

L'édition **Bossonn'Art 2024**

du 23 août au 14 septembre 2024

www.bossonnart.ch

La FSG La Persévérance de Châtel-St-Denis pour la **2^{ème} course des hameaux 2024**

le 21 septembre 2024

www.coursedeshameaux.com

La Société de Développement de Semsales pour la **Désalpe de Semsales 2024**

les 5 et 6 octobre 2024

www.desalpe-semsales.ch/

La Chorale de Châtel-St-Denis pour le **Concert spectacle Amossa**

les 26 et 27 octobre 2024

<https://chorale-chatel.ch>

4 Mandats de prestations

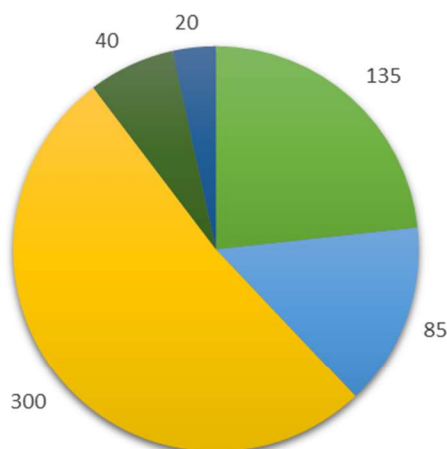
L'ACV soutient diverses associations publiques ou privées en fournissant par contrat de droit public des prestations dans les domaines de l'administration générale, de la comptabilité, des ressources humaines ou encore du conseil.

Des mandats de prestations sont conclus entre les parties afin de lister les tâches à accomplir et estimer le nombre d'heures nécessaires à leur accomplissement. Les activités de nos mandats sont facturées au prix coûtant, soit CHF 45.-/heure pour les mandats publics et CHF 65.-/heure pour les mandats privés.

Nos mandants bénéficient de l'expertise et des compétences du personnel du secrétariat ainsi que de la comptabilité, et d'une structure professionnelle.

En 2024, **580** heures au total ont été dédiées à l'accomplissement de ces mandats (0.3 EPT).

Nombre d'heures effectuées en 2024



- Animation Jeunesse de la Veveyse
- Passeport Vacances de la Veveyse
- Les Paccots-La Veveyse Tourisme
- Coopérative du Comptoir de la Veveyse
- Association Maison des Amériques

4.1 Animation Jeunesse de la Veveyse



Présidence : **Savio Michellod**
Responsable administration : **Joëlle Ducotterd**
Comptabilité : **Yolande Cochard**
Secrétariat : **Nathalie Fragnière et Faustine Migliano**

L'Animation Jeunesse de la Veveyse s'engage à favoriser le bien-être et le développement harmonieux de la jeunesse par une animation socioculturelle professionnelle de qualité. L'équipe d'animation offre des lieux d'accueil et de rencontre et organise des animations et des sorties pour les jeunes et adolescents du district.

L'ACV est responsable du secrétariat général de cette association, entre autres pour l'organisation des séances de comité et les assemblées annuelles. Ce mandat comprend également la gestion comptable et financière ainsi que les salaires, que ce soit pour les collaborateurs, stagiaires ou moniteurs auxiliaires.

<http://www.atelier-jeunesse.ch/>

4.2 Passeport Vacances de la Veveyse



Présidence : **Savio Michellod**
Responsable administration : **Joëlle Ducotterd**
Comptabilité : **Yolande Cochard**
Secrétariat : **Nathalie Fragnière et Faustine Migliano**

Le Passeport Vacances de la Veveyse permet aux enfants du district, scolarisés en classes primaires, de participer chaque été à différentes activités proposées. Chaque édition est mise sur pied grâce au dévouement d'un comité d'organisation bénévole. La contribution des parents et des communes de la Veveyse ainsi que le soutien de généreux donateurs, permettent de faire fonctionner l'association.

L'ACV est responsable des tâches administratives et financières qui en découlent.

La recherche de soutien financier auprès des acteurs économiques de la région fait également partie du mandat de prestations.

<https://pas-vac-veveyse.ch/>

4.3 Société Coopérative du Comptoir de la Veveyse

Président du CA de la Coopérative :

Christian Rouiller

Président d'organisation de la manifestation :

Pierre-Alain Pache

Responsable administration & secrétariat :

Joëlle Ducotterd

Comptabilité :

Yolande Cochard

Secrétariat :

Nathalie Fragnière et Faustine Migliano



La Société Coopérative du Comptoir de la Veveyse confie les tâches administratives à l'ACV. Au niveau du secrétariat général, l'ACV collabore étroitement avec les membres du Comité d'Organisation durant toute la période préparatoire d'une édition de comptoir qui s'étend sur environ 15 mois avant la manifestation. Elle apporte également son soutien dans l'organisation de l'inauguration officielle. Les tâches relatives au secrétariat des exposants englobent les locations des surfaces d'exposition, la transmission de renseignements et la facturation. Il s'agit d'un précieux soutien au tissu économique du district.

Ce rendez-vous régional a lieu en principe tous les 4 ans. La prochaine édition est prévue en 2027.

Pour la Société Coopérative, l'ACV gère l'organisation de l'Assemblée générale annuelle, ainsi que la comptabilité, y compris les décomptes TVA.

<http://www.comptoir-veveyse.ch/>

4.4 Les Paccots - La Veveyse Tourisme

Directeur :

Mike Aigroz

Responsable administration :

Joëlle Ducotterd

Comptabilité :

Yolande Cochard



La nouvelle Loi sur le tourisme entrée en vigueur en janvier 2022 a fondamentalement modifié le cadre et les définitions des organisations touristiques régionales. De nouvelles compétences ont été octroyées aux régions. Dans ce cadre, l'ACV qui s'est dotée de nouveaux statuts, assume désormais la fonction de région touristique.

L'organisation touristique régionale a ainsi confié à l'ACV la gestion comptable de ses activités dès le 1^{er} avril avec une reprise de l'exercice complet 2023. L'objet du mandat porte non seulement sur la tenue de la comptabilité, le suivi des paiements et des encaissements, mais également la gestion des salaires.

<https://fribourg.ch/fr/les-paccots/>

4.5 Destination Veveyse SA

Président : **Gilbert Coquoz**
Responsable administration : **Joëlle Ducotterd**
Comptabilité : **Yolande Cochard**



L'ACV a validé en novembre 2024 son entrée dans l'actionnariat de la société Destination Veveyse SA d'un montant de CHF 100'000.-, ainsi qu'une garantie de déficit annuelle pour l'exploitation de CHF 150'000.- au maximum jusqu'en 2029. Ce soutien va permettre à la nouvelle société des remontées mécaniques des Paccots de perdurer et de développer des projets touristiques 4 saisons à l'échelle de toute la région.

Un mandat de prestations a été conclu pour les tâches de comptabilité dès 2025, comprenant également la gestion des salaires.

<https://essveveyse.ch/>

4.6 Maison des Amériques

Président : **François Genoud**
Responsable administration : **Joëlle Ducotterd**
Comptabilité : **Yolande Cochard**
Secrétariat : **Nathalie Fragnière et Faustine Migliano**



L'Association Maison des Amériques travaille à l'ouverture prévue en 2027, d'un espace muséal consacré aux migrations. En effet, quantité de Fribourgeoises et Fribourgeois – dont un bon nombre de la Veveyse – ont émigré au Brésil, en Argentine et au Chili dès le début du 19e siècle.

Fondée le 13 octobre 2022, l'association regroupe des personnes actives dans les domaines de la politique, de l'histoire et de la culture, tant au niveau local, régional que national.

L'ACV soutient l'Association Maison des Amériques. Un mandat de prestations administratif définit cette collaboration. Depuis 2023, la gestion comptable de l'association est confiée à l'ACV. Des tâches administratives viendront compléter ce mandat en 2025.

<https://maison-ameriques.ch/>

5 Relations, communication, événements

5.1 Innoreg FR, NPR

L'ACV a rencontré à plusieurs reprises les représentants d'Innoreg FR et de la Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) en 2024.

La NPR est un programme d'impulsion initié par la Confédération avec l'aide des cantons. L'objectif de la NPR est d'augmenter la compétitivité des régions du canton et de favoriser l'innovation dans les entreprises. La collaboration entre régions et secteurs économiques est fortement encouragée, en soutenant des projets innovants notamment dans le tourisme et l'industrie, à travers des contributions à fonds perdu ou des prêts à taux zéro.

Ce programme permet à tous les acteurs économiques, touristiques, académiques et politiques de collaborer dans un but commun : la création de valeur à l'échelle régionale !

Les demandes de projets NPR sont traitées par la Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR). Les porteurs de projets peuvent bénéficier gratuitement du soutien d'Innoreg-FR, l'association des régions fribourgeoises pour la NPR, dans le cadre du dépôt de la demande NPR.

L'ACV se tient à disposition de tous les acteurs régionaux pour les orienter et guider jusqu'au dépôt de la demande NPR.

En 2024, nous avons pu terminer le projet de structure emblématique (qui nous a mené à développer le narratif des géants) ainsi que pu préparer en collaboration avec l'OTR un projet de développement de sentier de l'armailli aux Paccots qui correspond à un premier tronçon relatant le narratif de nos géants. Ce projet, s'il est accepté, sera développé en 2025 et porté par l'OTR.



<https://npr.promfr.ch/>

5.2 Association des Communes Fribourgeoises (ACF)

Jean-Claude Bongard,

Vice-président de la Conférence des Syndics et Syndic de Le Flon



Le Président et le Vice-président de la Conférence des Syndics de l'ACV représentent également le district de la Veveyse au sein du Comité de l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF).

Ce comité est composé de 15 membres, soit deux représentants par district et le Syndic de la Ville de Fribourg. Être à la fois membre de l'organisation faîtière des communes du Canton de Fribourg et de différentes commissions et groupes de travail, est une fonction importante. Il nous tient à cœur de défendre les intérêts de nos 9 communes.

Le comité de l'ACF se réunit régulièrement. Lors de ces rencontres, des thèmes tant stratégiques qu'opérationnels touchant les communes sont abordés. Une attention particulière est portée à l'autonomie communale.

L'ACF est active dans les domaines d'activités tels que les actions politiques, entre autres pour le développement des prises de position, les projets et les mandats, les conseils et formations, les informations et communications. Des formations, des webinaires et des newsletters sont proposés régulièrement aux élus politiques et au personnel des administrations communales.

L'ACF sert de lien entre les communes et indirectement le Grand Conseil. Les députés sont très actifs et à l'écoute des enjeux. Cela apporte un poids certain et une aide bienvenue dans les décisions et positionnements relatifs à certains préavis.

Les domaines d'activités de l'ACF sont développés dans leur rapport annuel 2024 disponible sous

<https://acf-fgv.ch/rapport-annuel-2024/>

Aussi, nous avons eu le plaisir d'accueillir l'équipe de l'ACF le 7 mars 2024 dans nos locaux de Bossonnens à l'occasion de leur matinée de réflexion « au vert ».

Jean-Claude Bongard



Le Flon (©Yann Amstutz)

5.3 Projet d'Association à Buts Multiples de la Veveyse (ABMV)

L'ACV a lancé une étude d'avant-projet sur la pertinence d'une association à buts multiples en Veveyse réunissant principalement les trois associations que sont le RSSV, l'ASSCOV et l'ACV. L'étude réalisée poursuit les objectifs suivants :

- ❖ Identification des enjeux (développement des prestations et maîtrise des coûts)
- ❖ Recherche des synergies potentielles
- ❖ Evaluation de l'impact d'un regroupement sur l'organisation et les coûts
- ❖ Analyse d'un nouveau modèle d'organisation
- ❖ Le projet s'est terminé par un rapport en 2024 qui a été présenté à tous les comités directeurs.

Plus qu'une association en Veveyse dès 2027?

Lors de l'assemblée de l'Association des communes de la Veveyse, l'idée de créer une entité regroupant **la santé, le social, le CO et les affaires du district** a été évoquée. Une étude sera lancée afin d'analyser cette possibilité.

VALENTIN CASTELLA

SAINT-MARTIN. Et si, dans quelques années, une seule association chapeautait le réseau santé et social, le cycle d'orientation et les diverses affaires du district? C'est la question qui a été posée jeudi soir à Saint-Martin lors de l'assemblée de l'Association des communes de la Veveyse (ACV). En effet, la conférence des syndics, comité de direction de l'ACV, a proposé un crédit d'investissement de 50 000 francs pour lancer une étude. Celle-ci devrait permettre de savoir si, oui ou non, cette initiative est bénéfique pour la Veveyse.

Président de l'association et préfet de la Veveyse, François Genoud a listé les avantages de ne bénéficier que d'une seule entité. «Elle permettrait de disposer d'une planification financière harmonisée, avec une

vision globale et précise. Il serait également possible d'envisager des synergies techniques concernant les bâtiments, et d'effectuer des économies d'échelle en regroupant les forces administratives et le service technique.» Autre argument: l'association, plus importante que les trois actuelles, serait la seule répondante vis-à-vis des autres districts et du canton.

Cette idée n'est pas nouvelle. La Singine l'a déjà adoptée. «La Glâne et la Broye y pensent aussi», continue François Genoud. La proposition a plu aux délégués des communes. Seule Attalens s'est montrée sceptique, en proposant que le crédit de 50 000 francs soit reversé dans le compte de fonctionnement, et non d'investissement. «Il faut laisser le temps à l'ACV de prendre ses marques et cette somme pourrait lui permettre de se déve-

lopper, et de gérer ensuite ce genre de défi», s'est exprimé le conseiller communal Elliot Savoy. Le syndic de Granges Savio Michellod a répliqué en disant que cette somme avait été insérée dans les investissements pour des raisons de transparence. «Ainsi, nous pouvons en discuter ce soir.»

Président du Réseau santé et social de la Veveyse, le syndic de La Verrerie Marc Fahrni a complété: «On ne sait pas encore quel chemin emprunter. On a besoin d'explorer le parcours avant de se lancer et cette étude le permettra.» Le préfet a ajouté: «L'objectif est de creuser l'idée. On ne dit pas aujourd'hui qu'en 2027, il n'y aura plus qu'une seule association.» Finalement, le crédit de 50 000 francs a été approuvé par 33 oui et 7 non. Selon le programme, la présentation du concept est prévue pour 2025, la décision de

principe pour l'année suivante.

Davantage de frais

Cette assemblée a également été l'occasion de valider les budgets 2024. Celui de fonctionnement présente un total des charges de 2,6 millions de francs. Une hausse de 500 670 francs a été constatée par rapport au précédent. «L'ACV est active depuis une année, beaucoup de choses ont été mises en place, dont la création de huit commissions», a justifié le directeur André Droux. Ce dernier s'est également exprimé sur le Masterplan, un vaste projet favorisant le tourisme quatre saisons dans le district, et notamment aux Paccots (*lire en page 5*). «Une version améliorée est bientôt prête. Elle sera présentée en février aux syndics.» Les premières actions concrètes pourraient voir le jour en 2028. ■

5.4 Identité institutionnelle et stratégie de communication

Dans sa charte institutionnelle *Ensemble, faisons vivre et grandir notre Région*, l'ACV souhaite renforcer son identité. Animée de valeurs essentielles, l'ACV souhaite réunir sous son emblème toutes celles et ceux qui œuvrent au développement et à la qualité de vie de la région.

5.5 LinkedIn

Le réseau social professionnel LinkedIn offre de nombreuses opportunités de présenter l'ACV à un large public d'utilisateurs. Des posts sont régulièrement publiés sur des sujets variés tels que l'aménagement du territoire, la mobilité ou les événements économiques et touristiques de la région. L'ACV développe ainsi son réseau avec près de 900 abonnés au compteur à la fin de l'année.

<https://www.linkedin.com/company/association-des-communes-de-la-veveyse-acv-fr/>

5.6 Site internet

La conception d'un nouveau site internet a débuté en 2024.

Ce nouveau site internet qui sera mis en ligne au printemps 2025 sera le centre névralgique des informations concernant l'association et ses activités. La population pourra y trouver des actualités, des événements à venir, des ressources et des contacts utiles.

<https://acv-fr.ch/>

5.7 Application iVeveyse

La mise en place d'une plateforme de communication pour le district a débuté en 2024.

Téléchargeable gratuitement, l'application pour smartphone iVeveyse permettra dès le printemps 2025 de tenir informée toute personne qui le souhaite, que ce soit à l'échelle communale ou régionale.

La préfecture, les associations et institutions, ainsi que les communes se réjouissent de la mise à disposition de cette nouvelle solution de communication, simple à utiliser pour les administrations tenues de l'alimenter et conviviale pour la population.

Développée par la société Cobalt Technologies Sàrl, cette application répond aux attentes de l'ensemble du district et permet un moyen de contact moderne et rapide avec sa population.

<https://iveveyse.ch/>

5.8 Petits déjeuners de l'ACV

Afin de faire connaissance et échanger entre le personnel communal et le personnel administratif de l'ACV, il a été décidé de mettre sur pied des **Petits déjeuners de l'ACV**. A tour de rôle de fin 2023 au printemps 2024, chaque administration communale du district est chaleureusement invitée à venir partager un moment de convivialité. C'est l'occasion de présenter nos activités, mais aussi de découvrir les spécificités propres à chaque commune.



L'app iVeveyse



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

**Plus besoin de rechercher l'information,
laissez-la venir à vous.**

Recevez les dernières informations régionales grâce à iVeveyse !

- La fermeture exceptionnelle d'une route ?
- Un changement d'horaire de la déchetterie ?
- Un problème avec le réseau d'eau ?
- Des risques d'inondation ?

**Vous découvrirez non seulement les
informations de nos neuf communes,
mais également des principales institutions
et associations du district.**

Téléchargez dès maintenant iVeveyse !



App Store



Google Play



cobalt.

6 Finances

6.1 Comptes 2024

6.1.1 Bilan

Actifs		Comptes 2024	Comptes 2023
.10020.00	BCF 30 01 550.986-00	CHF 119 273,90	CHF 363 830,85
.10020.10	BCF 30 01 619.459-04 garantie de loyer	CHF -	CHF -
.10030.01	BCF Dépôt à terme	CHF 250 000,00	CHF -
.10100.00	Créances	CHF 12 469,85	CHF 26 910,55
.10101.01	Créance résultant de l'impôt anticipé	CHF 217,95	CHF 56,50
.10110.00	Avoir sur compte carte de crédit (Swissbankers)	CHF 336,34	CHF 1 288,11
.14290	PDR	CHF 456 297,66	CHF 441 198,96
.14290.10	PDR étape 1	CHF 66 649,95	CHF 66 649,95
.14290.20	PDR étape 2	CHF 389 647,71	CHF 374 549,01
.14295	Projet 4S	CHF 169 369,87	CHF 52 369,27
.14295.00	Projet 4S - Masterplan	CHF 47 380,72	CHF 46 808,17
.14295.04	Projet 4S - Aire Camping-car	CHF 35 576,45	CHF 4 631,10
.14295.70	Projet 4S - Gouvernance	CHF 930,00	CHF 930,00
.14295.91	Projet 4S - CoFIN	CHF 22 442,25	
.14295.92	Projet 4S - CoCOM	CHF 23 782,30	
.14295.93	Projet 4S - CoPRO	CHF 5 551,40	
.14295.94	Projet 4S - CoTECH	CHF 33 706,75	
.14298	Projet d'étude ABMV	CHF 50 000,00	
.14298.10	Honoraires de conseillers externes Business analyst	CHF 45 787,15	
.14298.20	Projet d'étude ABMV - CoPIL	CHF 2 983,55	
.14298.30	Projet d'étude ABMV - RH	CHF 629,60	
.14298.40	Projet d'étude ABMV - CoPIL	CHF 599,70	
Total des Actifs		1 057 965,57 CHF	885 654,24 CHF

Passifs		Comptes 2024	Comptes 2023
.20000.00	Créanciers	CHF 42 877,35	CHF 65 488,45
.20001.09	Autres dettes liées aux salaires	CHF 1 399,06	CHF 46 702,90
.20400.00	Passif de régularisation	CHF 20 372,15	CHF -
.20630.00	BCF emprunt bancaire pour PDR	CHF 314 000,00	CHF 370 000,00
.20681.00	Subvention NPR Projet 4S - global	CHF 75 000,00	CHF 75 000,00
.20681.01	Subvention NPR Projet 4S - objet symbolique	CHF 30 000,00	CHF 20 000,00
.20686.01	Contribution d'investissement de l'OTR	CHF 240 000,00	CHF 120 000,00
.29800.00	Capital	CHF 23 801,23	CHF 15 004,55
.29800.10	Fonds dissolution de la RGV	CHF 164 661,66	CHF 164 661,66
.29900.00	Résultat de l'exercice	CHF 145 854,12	CHF 8 796,68
Total des Passifs		CHF 1 057 965,57	CHF 885 654,24

6.1.2 Compte de résultat

COMPTES DE RESULTATS		COMPTES 2024		BUDGET 2024		COMPTES 2023	
N°	Libellé	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	707 345,78	40 162,15	793 022,00	26 000,00	591 327,57	67 434,60
01	Législatif et exécutif	31 566,20	935,00	27 800,00	0,00	43 045,39	11 847,00
011	Législatif	8 066,25	0,00	10 300,00	0,00	11 874,40	0,00
0110	Autorités et commissions	8 066,25	0,00	10 300,00	0,00	11 874,40	0,00
0110.3000.00	Salaires, indemnités journalières et jetons de présence des membres d'autorités (AD)	2 360,00		2 720,00		2 360,00	
0110.3000.10	Commission financière	870,00		540,00		560,00	
0110.3000.30	Commission Administration, Economie et Finances	2 090,00		3 240,00		6 650,00	
0110.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	147,85		0,00		0,00	
0110.3102.00	Frais de convocation	1 906,10		800,00		1 012,00	
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	1 621,50		1 500,00		1 292,40	
0110.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	70,80		1 500,00		0,00	
012	Exécutif	23 499,95	935,00	17 500,00	0,00	31 170,99	11 847,00
0120	Exécutif	23 499,95	935,00	17 500,00	0,00	31 170,99	11 847,00
0120.3000.00	Salaires, indemnités journalières et jetons de la Conférence des syndicats	15 620,00		13 200,00		12 260,00	
0120.3000.01	Salaires, indemnités journalières et jetons du Bureau de la Conférence des syndicats	4 180,00		3 800,00		3 350,00	
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	1 257,95		0,00		0,00	
0120.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	2 442,00		500,00		15 560,99	
0120.3199.00	Autres charges d'exploitation	0,00		0,00		0,00	
0120.4260.00	Remboursements et participations de tiers		0,00		0,00		4 869,00
0120.4612.00	Refacturation frais divers à la préfecture ou autres collectivités publiques		935,00		0,00		6 978,00
02	Services généraux	675 779,58	39 227,15	765 222,00	26 000,00	548 282,18	55 587,60
021	Administration des finances et des contributions	245,94	0,00	200,00	0,00	288,23	0,00
0210	Prestations de services et honoraires	245,94	0,00	200,00	0,00	288,23	0,00
0210.3130.00	Prestations de services de tiers (Frais bancaires et CCP)	245,94		200,00		288,23	
022	Services généraux, autres	675 533,64	39 227,15	765 022,00	26 000,00	547 993,95	55 587,60
0220	Services généraux, autres	675 533,64	39 227,15	765 022,00	26 000,00	547 993,95	55 587,60
0220.3010.00	Salaires du personnel administratif	471 689,17		444 000,00		354 008,70	
0220.3010.10	Salaire du personnel de conciergerie	2 204,58		3 000,00		2 003,50	
0220.3010.00	Poste supplémentaire management de projet 1EPT dès 07.2024	0,00		63 000,00		0,00	
0220.3010.00	Poste supplémentaire secrétariat 0.2EPT	0,00		18 000,00		0,00	
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	32 209,81		95 000,00		26 074,30	
0220.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	33 713,20		0,00		25 015,15	
0220.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2 478,15		0,00		1 855,55	
0220.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	12 386,00		0,00		10 008,15	
0220.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	4 551,55		0,00		3 382,70	
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	4 024,35		3 300,00		3 049,90	
0220.3091.00	Recrutement du personnel	2 926,50		1 500,00		1 628,70	
0220.3091.10	Recrutement du personnel - groupe de travail	360,00		0,00		0,00	
0220.3099.00	Autres charges du personnel	1 233,30		1 500,00		1 969,80	
0220.3100.00	Matériel de bureau	2 031,40		1 000,00		3 522,60	
0220.3102.00	Imprimés et publications	1 848,50		0,00		316,05	
0220.3103.00	Abonnements, littérature spécialisée, magazines	470,00		600,00		470,00	
0220.3110.00	Equipeement de bureau	2 817,50		6 000,00		12 623,00	
0220.3110.10	Photocopies	2 752,85		2 200,00		3 795,80	
0220.3111.00	Machines et appareils de bureau	0,00		0,00		6 372,30	
0220.3113.00	Matériel informatique	3 344,60		10 000,00		12 093,30	
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et licences	11 061,33		11 600,00		14 281,80	
0220.3118.10	Plateforme de communication (application iVeveyse=	8 648,00		10 000,00			
0220.3118.20	Site internet	8 269,65		15 000,00			
0220.3120.00	Energie	470,40		2 400,00		348,90	
0220.3130.00	Prestations de services de tiers (Frais de port et téléphone)	4 794,35		4 600,00		4 925,40	
0220.3132.10	Honoraires pour assistance juridique	5 266,85		15 000,00		19 132,90	
0220.3133.10	Charges d'utilisation pour l'informatique (Hébergement du site internet)	274,10		500,00		411,90	
0220.3133.20	Logiciel de gestion des temps Time Tool	675,60		1 000,00		3 576,80	
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses (RC, cyber)	2 022,00		2 022,00		2 022,00	
0220.3160.00	Loyer et bail à ferme des biens-fonds (Locaux et parking)	35 571,55		34 800,00		23 867,00	
0220.3170.00	Frais de déplacement et autres frais (Frais véhicule, repas, collations)	4 466,50		4 000,00		4 781,95	
0220.3199.00	Autres charges (aménagement locaux Bossonnens)	12 971,85		15 000,00		6 455,80	
0220.4199.00	Autres revenus		1 010,00				300,00
0220.4260.50	Produits des photocopies		1 000,00				50,90
0220.4260.60	Produits des affranchissements		350,00				1 054,85
0220.4260.70	Produits des refacturations diverses		9 667,40				521,85
0220.4300.01	Prestations de gestion comptable et administrative		0,00		26 000,00		0,00
0220.4612.00	Prestations de gestion comptable et administrative AJV		6 052,50				7 830,00
0220.4612.10	Prestations de gestion comptable et administrative OTR		13 479,75				7 391,25
0220.4612.20	Prestations de gestion comptable et administrative Comptoir de la Veveyse		2 600,00				21 710,00
0220.4612.30	Prestations de gestion comptable et administrative PVV		3 764,25				3 386,25
0220.4612.40	Prestations de gestion comptable et administrative Maison des Amériques		1 303,25				520,00
0220.4612.50	Prestations de gestion comptable et administrative RGV		0,00				1 350,00
0220.4614.00	Prestations de gestion comptable et administrative Crèche Le Chat Botté		0,00				11 472,50

6.1.2 Compte de résultat (suite)

3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS		417 142,45	0,00	444 736,00	0,00	395 022,15	45 000,00
31	Héritage culturel		0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
311	Musées et arts plastiques		0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
3111.3636.10	Avant-projet Maison des Amériques		0,00		0,00		30 000,00	
3111.4862.00	Prélèvement aux réserves de dissolution de la RGV			0,00		0,00		30 000,00
32	Culture et Sports, autres		417 142,45	0,00	444 736,00	0,00	365 022,15	15 000,00
321	Bibliothèques et littérature		207 190,00	0,00	207 190,00	0,00	201 170,00	0,00
3210.3632.00	Bibliothèque publique		207 190,00		207 190,00		201 170,00	0,00
322	Musique et théâtre		143 946,00	0,00	143 946,00	0,00	129 761,00	0,00
3229.3636.00	Les Cultur@iles		143 946,00		143 946,00		99 586,00	
3229.3636.01	Plateforme culturelle, financement spécial		0,00		0,00		30 175,00	
329	Culture et Sports, non mentionné ailleurs		66 006,45	0,00	93 600,00	0,00	34 091,15	15 000,00
3290.3000.10	Commission Culture et Sports		3 400,00		13 240,00		2 350,00	
3290.3000.20	Ateliers de réflexion Culture	19	6 238,40		0,00		0,00	
3290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		8,05		0,00		0,00	
xxxx.xxxx.xx	Mandat externe délégué culture et sports		0,00		20 000,00		0,00	
3290.3636.00	Comptoir de la Veveyse		10 360,00		10 360,00		10 058,00	
3290.3636.10	Événements et manifestations du district		46 000,00		50 000,00		17 798,15	
3290.3810.00	Charges extraordinaires		0,00		0,00		3 885,00	
3290.4892.00	Prélèvement sur les réserves			0,00		0,00		15 000,00
5	PREVOYANCE SOCIALE		431 798,00	7 500,00	426 546,00	0,00	306 731,60	
53	Vieillesse et survivants		102 327,80	0,00	103 240,00	0,00	8 323,60	
533	Prestations aux retraités		102 327,80	0,00	103 240,00	0,00	8 323,60	
5350.3000.00	Commission Senior +		2 850,00		3 240,00		1 280,00	
5350.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		49,30		0,00		0,00	
5350.3132.00	Politique Senior +		99 428,50		100 000,00		7 043,60	
54	Famille et jeunesse		329 470,20	7 500,00	323 306,00	0,00	298 408,00	
544	Protection de la jeunesse		329 470,20	7 500,00	323 306,00	0,00	298 408,00	
5440.3000.00	Commission Enfance et Jeunesse		2 530,00		8 240,00		1 770,00	
5440.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		89,60		0,00		0,00	
5440.3000.10	Ateliers enfance et jeunesse	20	21 784,60		0,00		0,00	
5440.3132.00	Projet Petite Enfance		0,00		10 000,00		0,00	
5440.3634.00	Animation Jeunesse de la Veveyse		290 066,00		290 066,00		281 638,00	
5440.3634.10	Passeport Vacances de la Veveyse		15 000,00		15 000,00		15 000,00	
5440.4611.00	Subvention cantonale SEJ			7 500,00		0,00	0,00	
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS		3 822,15	0,00	3 240,00	0,00	4 150,00	
62	Transports publics		3 822,15	0,00	3 240,00	0,00	4 150,00	
621	Infrastructure de transports publics		3 822,15	0,00	3 240,00	0,00	4 150,00	
6210.3000.00	Commission Transports		3 720,00		3 240,00		4 150,00	
6210.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		102,15		0,00		0,00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		6 346,40	0,00	8 640,00	0,00	5 130,00	
79	Aménagement du territoire		6 346,40	0,00	8 640,00	0,00	5 130,00	
790	Aménagement du territoire		6 346,40	0,00	8 640,00	0,00	5 130,00	
7900.3000.00	Commission Aménagement		4 670,10		5 400,00		2 510,00	
7900.3000.50	Commission Infrastructure		1 610,00		3 240,00		2 620,00	
7900.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		66,30		0,00		0,00	
8	ECONOMIE PUBLIQUE		355 804,85	15 350,00	353 390,00		323 977,65	13 975,00
84	TOURISME		352 788,55	0,00	353 390,00		318 280,40	
840	Tourisme		352 788,55		353 390,00		318 280,40	
8400.3000.00	Commission Tourisme		2 540,00		3 240,00		3 200,00	
8400.3000.10	Ateliers de réflexion		0,00		0,00		4 930,40	
8400.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		98,55		0,00		0,00	
8400.3130.00	Prestations de tiers (cotisations tourisme)		150,00		150,00		150,00	
8400.3612.00	Financement de l'office du tourisme régional		350 000,00		350 000,00		310 000,00	
85	INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE		3 016,30	15 350,00	0,00		5 697,25	13 975,00
850	Industrie, artisanat et commerce		3 016,30	15 350,00	0,00		5 697,25	13 975,00
8506.3612.10	Cotisations		562,15				1 400,00	
8500.3612.20	Cotisation FriUP		2 000,00				0,00	
8506.3636.00	Événements économiques		0,00				4 150,00	
8506.3636.10	Promotion de l'association		454,15				147,25	
8506.4611.00	Subvention NPR			15 350,00				8 400,00
8506.4635.00	Sponsoring			0,00				1 000,00
8506.4636.00	Refacturation événement économique			0,00				2 075,00
8506.4892.00	Prélèvement à la réserve			0,00				2 500,00

6.1.2 Compte de résultat (suite)

9	FINANCES ET IMPOTS		2 180,90	2007 282,50	2 600,00	2006 174,00	2 260,05	1510 986,10
95	Part aux recettes, autres		0,00	2006 174,00	0,00	2006 174,00	0,00	1504 629,00
9500.4612	Participation des communes			2006 174,00		2006 174,00		0,00
9500.4612.10	Participation de la Commune de Attalens			353 199,00				269 647,00
9500.4612.11	Participation de la Commune de Bossonnens			141 543,00				101 595,00
9500.4612.12	Participation de la Commune de Châtel-St-Denis			883 822,00				665 256,00
9500.4612.13	Participation de la Commune de Granges			87 206,00				64 511,00
9500.4612.14	Participation de la Commune La Verrerie			104 132,00				79 230,00
9500.4612.15	Participation de la Commune de Le Flon			96 233,00				73 997,00
9500.4612.16	Participation de la Commune de Remaufens			120 030,00				89 162,00
9500.4612.17	Participation de la Commune de Semsales			132 325,00				95 970,00
9500.4612.18	Participation de la Commune de St-Martin			87 684,00				65 261,00
96	Administration de la fortune et de la dette		2 180,90	822,70	2 600,00	0,00	2 260,05	6 344,40
961	Intérêts		2 180,90	822,70	2 600,00	0,00	2 260,05	6 344,40
9610.3400.00	Intérêts passifs des engagements courants			52,50		0,00		9,20
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	21	2 128,40		2 600,00		2 250,85	
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants			416,05		0,00		163,40
9610.4402.00	Intérêts des placements financiers			406,65		0,00		0,00
9690.4892.00	Dissolution réserve Primokiz			0,00		0,00		6 181,00
97	Redistributions		0,00	285,80	0,00	0,00	0,00	12,70
950	Parts aux recettes sans affectation, autres		0,00	285,80	0,00	0,00	0,00	12,70
9710.4610.00	Redistribution taxe CO2			285,80		0,00		12,70
999	Clôture		1924 440,53	2070 294,65	2032 174,00	2032 174,00	1628 599,02	1637 395,70
9990.9000.00	Excédents de revenus		145 854,12		0,00		8 796,68	
9990.9001.00	Excédents de charges							

6.1.3 Compte des investissements

COMPTE DES INVESTISSEMENTS		COMPTES 2024		BUDGET 2024		COMPTES 2023	
N°	Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		15 098,70	0,00	0,00	0,00	51 138,16	5 320,50
79 Aménagement du territoire		15 098,70	0,00	0,00	0,00	51 138,16	5 320,50
790 Aménagement du territoire		15 098,70	0,00	0,00	0,00	51 138,16	5 320,50
7900.5290.10	Terrains - Plan Directeur Régional, étape 1	0,00		0,00		0,00	
7900.5290.20	Terrains - Plan Directeur Régional, étape 2	15 098,70		0,00		51 138,16	
7900.6190.00	Remboursement des communes - Prestations ARCHAM		0,00		0,00		5 320,50
8 ECONOMIE PUBLIQUE		167 000,60	130 000,00	660 000,00	255 000,00	52 369,27	215 000,00
84 Tourisme		117 000,60	130 000,00	660 000,00	255 000,00	52 369,27	215 000,00
840 Tourisme		117 000,60	130 000,00	660 000,00	255 000,00	52 369,27	215 000,00
8406.5290.00	Tourisme régional - projet 4S - Masterplan	572,55		0,00		46 808,17	
8406.5290.04	Tourisme régional - projet 4S - Aire de camping-car Rathvel	30 945,35		660 000,00		4 631,10	
8406.5290.71	Tourisme régional - projet 4S - indemnités membres CoTECH	0,00		0,00		930,00	
8406.5291.00	Tourisme régional - projet 4S - CoFIN	22 442,25		0,00			
8406.5292.00	Tourisme régional - projet 4S - CoCOM	23 782,30		0,00			
8406.5293.00	Tourisme régional - projet 4S - CoPRO	5 551,40		0,00			
8406.5294.00	Tourisme régional - projet 4S - CoTECH	33 706,75		0,00			
8406.6310.00	Tourisme régional - soutien NPR projet global		0,00		135 000,00		75 000,00
8406.6310.01	Tourisme régional - soutien NPR objet symbolique		10 000,00		0,00		20 000,00
8406.6320.00	Tourisme régional rétrocession réserves OTR		120 000,00		120 000,00		120 000,00
85 Industrie, artisanat et commerce		50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
850 Industrie, artisanat et commerce		50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
8506.5290.10	Honoraires de conseillers externes <i>Business analyst</i>	45 787,15	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
8500.5290.20	Jetons de présence ABMV-COPIIL	2 983,55					
8500.5290.30	Jetons de présence ABMV-RH	629,60					
8500.5290.40	Jetons de présence ABMV-Finances	599,70					
Totaux		182 099,30	130 000,00	660 000,00	255 000,00	103 507,43	220 320,50

Le **rapport complet aux comptes** est disponible sur demande. Il comprend les éléments suivants :

- Bilan ;
- Compte de résultats et résultats à 3 niveaux ;
- Compte des investissements ;
- Commentaires aux comptes ;
- Tableau des flux de trésorerie ;
- Annexe avec état du capital propre, tableau des immobilisations et indicateurs financiers.



6.1.4 Rapport de l'organe de révision



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION A la Commission financière et à l'assemblée des délégués de **L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE (ACV)**

Bossonnens

Madame, Monsieur,

En notre qualité d'organe de révision et selon l'art. 62 de la loi sur les finances communales (LFCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte des investissements et l'annexe de l'ACV pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 73 de la loi sur les finances communales (LFCo) incombe à la conférence des syndics. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la conférence des syndics est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales, aux normes d'audit suisse (NAS) et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la conférence des syndics, était adapté aux risques de l'association selon les critères de taille, de complexité et de profil de risque.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne est conforme à la loi suisse.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Châtel-Saint-Denis, le 17 mars 2025
LP/lc/6

HERVEST FIDUCIAIRE SA

	
L. PRALONG	F. BONVIN
(expert-réviseur agréé) (réviseur responsable)	(expert-réviseur agréé)

Annexes : - Comptes annuels 2024

7 Conclusion

Ce rapport est disponible en ligne sur www.acv-fr.ch et sur demande à l'adresse info@acv-fr.ch

Il est communiqué à l'occasion de l'Assemblée des délégués de l'ACV du 14 mai 2025.

Association des communes de la Veveyse
Route d'Oron 6
CH-1615 Bossonnens
info@acv-fr.ch +41 21 564 04 01